



Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie).

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. M. HAMEED (Sri Lanka) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, c'est un honneur et un privilège pour moi que d'avoir une fois de plus l'occasion de prendre la parole devant l'Assemblée sous votre sage et compétente présidence. Au nom de ma délégation et en mon propre nom, je vous présente nos meilleurs vœux de succès dans la conduite de cette historique session extraordinaire consacrée au désarmement. C'est en fait un heureux présage que de vous voir, vous qui représentez la Yougoslavie, diriger nos débats.

2. On se souviendra que c'est à Belgrade, en 1961, lors de la première Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, que l'on a pour la première fois demandé la convocation d'une session extraordinaire consacrée au désarmement. Au cours des réunions des pays non alignés qui ont eu lieu ultérieurement au Caire et à Lusaka, cette proposition a été renouvelée. Depuis la Conférence des pays afro-asiatiques, tenue en 1955 à Bandoung, la préoccupation des pays non alignés au sujet de la question du désarmement a été constante; elle a atteint son apogée en 1976, à la Conférence de Colombo, avec la décision unanime du mouvement des pays non alignés selon laquelle seul un désarmement général et complet peut garantir la paix et la sécurité universelles.

3. En 1976, l'Assemblée générale a adopté la résolution 31/189 B, parrainée par environ 80 pays sur l'initiative des pays non alignés, où l'on demandait la tenue de la présente session extraordinaire. Nous sommes réunis ici en ce moment historique pour aborder la question la plus dangereuse qui se pose aujourd'hui à l'humanité et en débattre. Je suis certain, Monsieur le Président, qu'en raison de votre engagement envers la cause du désarmement nos délibérations non seulement seront constructives, mais aboutiront à des décisions effectives.

4. Dans ce contexte, nous voudrions lancer un appel tout particulier à tous les Membres ici présents pour qu'ils ne laissent pas leurs différences dans la manière d'aborder ce problème obscurcir les débats et concentrer l'attention ailleurs. Nous ne sommes pas ici pour nous poser en juges. La communauté internationale et la postérité jugeront chacun d'entre nous selon la façon

dont nous aurons répondu à leurs espoirs. Ce sera le seul critère employé pour cette évaluation.

5. Ce n'est pas récemment que, dans sa recherche de paix et de sécurité, l'humanité s'est mise en quête du désarmement. Cette question a préoccupé bien souvent hommes d'Etat et hommes politiques jusqu'à ce qu'elle prenne un nouvel élan et une nouvelle dimension après 1945. Il convient de rappeler que la première résolution adoptée au cours de la première session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 24 janvier 1946, traitait de la question du contrôle des armées. Dans cette résolution, on soulignait la nécessité de déployer des efforts réels pour assurer une stabilité, une paix et une sécurité véritables dans le monde. Depuis lors — c'est-à-dire depuis 1946 —, l'Assemblée générale s'est réunie 32 fois en session ordinaire, près de 300 résolutions portant sur le désarmement ont été adoptées et le volume des débats, des propositions et des recommandations en matière de désarmement a acquis des proportions himalayennes; en vérité, nous disposons d'une documentation très considérable et très complète. Malgré tous ces efforts, la situation que nous connaissons aujourd'hui est vivement préoccupante, pour ne pas dire alarmante. Jamais l'humanité n'a vu sa propre existence en butte à une telle menace. La paix aujourd'hui ne tient qu'à un fil bien ténu.

6. Nous espérons que la présente session extraordinaire sera un tournant dans les efforts déployés par l'humanité pour libérer le monde de la menace de la destruction, que ce soit par l'arme nucléaire ou par les armes classiques. La situation est si effrayante, sous tous ses aspects, et le coût pour l'humanité en termes matériels et humains en est si colossal que l'on se demande combien de temps cela pourrait continuer sans conséquences désastreuses pour le monde. A notre avis, cette session ne doit pas être limitée à la seule discussion, si détaillée soit-elle, de cette question, après quoi l'on se contenterait d'adopter des résolutions et d'exprimer des vœux pieux. Au contraire, nous estimons que la présente session devrait permettre la participation de tous les Etats Membres à la mise au point de mesures réalistes et efficaces permettant de relever le défi auquel doit faire face aujourd'hui la communauté internationale.

7. Depuis 1945, nous avons été les témoins de grands changements, fort importants, dans le système politique international. Ces changements se poursuivent. L'élimination du colonialisme, la lutte pour supprimer le néo-colonialisme, les efforts tendant à renforcer l'indépendance politique et la souveraineté des Etats nouvellement indépendants, ainsi que les efforts tendant

à assurer leur croissance et leur développement économiques nous ont préoccupés et nous préoccupent tous.

8. Sur cette toile de fond, on est amené à croire que la sécurité nationale et la sécurité internationale doivent être assimilées à la supériorité militaire. Cela a donné de nouvelles proportions à la course aux armements entre les superpuissances, trait dominant et alarmant des relations internationales depuis plus de 30 ans. Le transfert croissant d'armements vers les petites nations ou la création d'industries d'armements dans des régions où il n'y en avait pas auparavant va croissant, ce qui non seulement accentue les tensions mais crée aussi une instabilité et une insécurité aboutissant à une augmentation des armements et des affrontements armés. Les forces de destruction sont là, défiant le fondement même, l'avenir et la destinée de l'humanité.

9. Les négociations portant sur le désarmement ont, jusqu'à présent, été caractérisées par une absence de caractère universel dans leur participation. Elles ont été menées par quelques grandes puissances ou un groupe de pays. L'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies est concerné par ce problème, car le désarmement est une question qui non seulement est vitale pour tous les Etats Membres mais qui demande la participation active de tous les pays Membres pour la résoudre. Cela signifie, en premier lieu, un engagement international concernant l'approche du problème. Tel a été l'avis constant du mouvement des pays non alignés. Nous avons toujours été favorables à une plus large participation. Le mouvement des pays non alignés estime que cette approche nouvelle doit être sauvegardée à l'avenir et que la préoccupation universelle devant le problème du désarmement doit aller de pair avec une participation active et efficace de tous les pays Membres.

10. Sri Lanka s'est toujours associé à toutes les décisions en matière de désarmement. Sa conviction et sa foi dans le mouvement des pays non alignés depuis 1955 ont toujours été fermes. En 1970, avec les autres pays non alignés, Sri Lanka a été à l'origine de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)], exempte de présence militaire et de toute rivalité entre les grandes puissances. L'Assemblée générale a adopté cette déclaration et l'a répétée d'année en année, encore que nous devons reconnaître notre vive déception devant les lents progrès qui se font pour rendre l'océan Indien une zone réelle de paix.

11. Depuis la deuxième guerre mondiale la communauté internationale a été obligée d'œuvrer pour créer un nouvel ordre international, ordre qui sera juste et équitable pour tous les membres de la communauté internationale, qu'ils soient développés ou en développement. Notre recherche d'un nouvel ordre international a montré clairement et a établi que cet ordre devait nécessairement comprendre un ordre économique international fondé sur l'équité et la justice et qui fonctionnerait au profit de toutes les nations.

12. Nous estimons que le désarmement n'est pas seulement une question politique mais que c'est aussi un élément faisant partie intégrante du nouvel ordre international et ses rapports avec le développement sont

extrêmement étroits et essentiels. Nous sommes profondément convaincus que la poursuite du désarmement est en même temps la poursuite du développement par toutes les nations. C'est là un aspect du désarmement qui ne doit pas être minimisé, mal interprété ou mal compris. Cela fait partie intégrante du processus d'instauration d'un nouvel ordre international. L'interaction entre le développement et le désarmement se fera au profit de toutes les nations.

13. La position des pays non alignés a été collectivement et clairement définie dans un document qui a été présenté à l'Assemblée. Ce document est composé d'un préambule, d'un projet de déclaration, d'un programme d'action et d'un mécanisme de négociation sur le désarmement [A/S-10/1, vol. IV, document A/AC.187/55/Add. 1 et Corr 2]. Cette initiative du mouvement des pays non alignés reflète leur profonde préoccupation devant les problèmes du désarmement ainsi que leur désir d'agir de façon constructive pour résoudre ce problème. Les pays non alignés sont fermement convaincus que les plus grands efforts possibles doivent être déployés afin que la présente session extraordinaire puisse aboutir à des résultats tangibles et concrets. Nous ne manquons pas pour autant de reconnaître la complexité de la question, mais les dangers de la course aux armements et les périls qui accompagnent sa continuation nous ont contraints d'adopter une approche relevant du domaine du réel. L'objectif des pays non alignés n'est pas d'affaiblir ou de saper la sécurité d'un pays quelconque, loin de là. Au contraire, il s'agit de renforcer la paix qui seule peut donner la confiance à tous les pays pour réduire considérablement les dépenses nationales à des fins militaires.

14. Les pays non alignés ont établi un ordre bien clair de priorités dans les négociations portant sur le désarmement, lequel, à leur avis, doit être respecté si l'on veut que des mesures réalistes soient prises, sur une base rationnelle, en vue du désarmement général et complet. Il comprend également une série de mesures pour instaurer la confiance sans laquelle toutes ces tâches ne sauraient être accomplies. La déclaration sur le désarmement qui figure dans le document de travail des pays non alignés énonce les dangers auxquels l'humanité doit faire face, en premier lieu du fait des armes nucléaires. Elle fait état de la nécessité d'aboutir à la paix et à la sécurité internationales pour toutes les nations et également de la façon dont celles-ci peuvent être assurées conformément à la Charte des Nations Unies. Elle attire l'attention de la communauté internationale sur la situation actuelle en matière d'armement dans le monde et sur le prix que l'humanité doit payer pour pouvoir suivre cette course aux armements. Ce document définit l'objectif à atteindre et la manière de le poursuivre résolument. Il établit un lien intégral entre le désarmement et le développement, en mettant en lumière le fait que la course aux armements est incompatible avec la nécessité d'un progrès accéléré vers un nouvel ordre économique international.

15. Le document énonce les principes qui devraient guider les négociations à venir et trace un programme

d'action. Ce programme demande également l'élaboration d'un système qui permettrait aux Nations Unies d'être informées des ressources libérées grâce au désarmement ainsi que d'un ensemble de principes permettant de canaliser de telles ressources en fonction des besoins des pays en développement. Ce programme d'action, selon nous, est modéré et nous estimons qu'il pourra bénéficier de l'acceptation la plus large possible de cette Assemblée.

16. Les pays non alignés ont enfin suggéré un mécanisme de négociation sur le désarmement qui, selon eux, devrait être introduit maintenant pour garantir l'observation des principes formulés dans la déclaration et assurer la pleine mise en œuvre du programme d'action. Ces suggestions supposent le renforcement du lien existant entre l'Assemblée générale et la Conférence du Comité du désarmement dont la composition à notre avis devrait être revue afin qu'elle soit plus représentative des Etats Membres et plus à même de recevoir les recommandations et les propositions des Etats Membres.

17. Le Président du Sri Lanka, M. J. R. Jayewardene, prenant la parole à Sydney, a fait part de sa préoccupation devant la course aux armements et a souligné la nécessité d'agir positivement en la matière. Il est d'avis que la création d'une autorité mondiale du désarmement qui agirait comme une institution permanente du système des Nations Unies pourrait contribuer à la réalisation de l'objectif du désarmement général et complet.

18. L'autorité mondiale du désarmement pourrait se voir confier un mandat assez large qui commencerait par le rassemblement et l'étude des données relatives à l'industrie des armements et à la répartition des armes dans le monde. Elle pourrait servir d'organe centralisé rassemblant ces informations à partir de sources qui sont déjà engagées dans cette œuvre, et procéder à des études particulières ou entreprendre celles qui seraient requises par les Nations Unies. L'autorité mondiale du désarmement pourrait encore être l'institution chargée de contrôler la mise en œuvre des mesures de désarmement déjà adoptées ou qui le seraient à l'avenir. L'autorité mondiale du désarmement pourrait en outre être l'institution chargée de l'élaboration de propositions et de programmes réalistes de désarmement, et être aussi une source d'informations pour les Etats Membres et les organisations non gouvernementales en matière de désarmement. Lorsque la communauté mondiale aura avancé vers un désarmement général et complet, le Président de Sri Lanka estime que l'autorité mondiale du désarmement pourrait se charger de contrôler et réglementer la production et la distribution des armements nécessaires. Il considère enfin que cette autorité pourrait être aussi dotée du pouvoir d'utiliser les armes pour défendre les décisions des Nations Unies lorsque des conflits internationaux interviennent et que l'usage des armes est nécessaire.

19. Telle est brièvement l'opinion du Président de Sri Lanka concernant la création d'une autorité mondiale du désarmement. Il souhaite que les dirigeants des Etats Membres partagent ses vues en la matière et, si cette

proposition était largement acceptée dans son principe, il serait sans doute possible d'élaborer les détails de tous ses aspects.

20. Jusqu'à présent, j'ai parlé du rôle des Etats Membres et des gouvernements en ce qui concerne le désarmement. Mais ce problème ne préoccupe pas exclusivement les hommes d'Etat et les gouvernements. Les peuples en général, les hommes, les femmes et les enfants de toutes les nations sont profondément préoccupés et, même s'ils ne participent pas directement aux négociations ou à la mise en œuvre des accords, c'est eux qui ressentent l'impact de ces mesures. Il est donc indispensable que les Nations Unies prennent des mesures afin de susciter la participation la plus large possible des organisations non gouvernementales et des individus dans la recherche du désarmement. Il faut activement chercher à mobiliser et renforcer l'opinion en faveur du désarmement, le soutien aux propositions de désarmement et l'éducation dans le domaine du désarmement. En cette matière, je crois que les Nations Unies et l'autorité mondiale du désarmement proposée par le Président de mon pays pourraient jouer un rôle capital et positif.

21. Au nom de Sri Lanka, je voudrais soumettre à l'Assemblée deux suggestions simples et qui pourraient souligner l'importance du désarmement dans le monde : d'abord, désigner l'année 1980 comme Année mondiale du désarmement et, ensuite, désigner le 23 mai de chaque année comme Journée mondiale du désarmement.

22. En conclusion, je voudrais répéter que nous ne négligeons pas les complexités du problème qui se pose à nous. Nous ne croyons pas qu'un désarmement général et complet puisse être réalisé immédiatement. La voie à suivre sera longue et ardue. Elle doit être suivie en pleine connaissance de cause et avec une idée précise de ce qui est réel et efficace. Cette voie ne doit être ni déséquilibrée ni dirigée contre un pays ou un groupe de pays. Ce qui est proposé doit reposer sur l'équité et la justice, correspondre à nos objectifs et sauvegarder les droits légitimes de tous les pays à se développer et croître dans des conditions de paix et de stabilité. Le progrès dépendra de la volonté politique des Etats et de leur engagement d'agir en collaboration avec la communauté internationale. Nous avons essayé d'anciennes méthodes et d'anciennes approches, mais les progrès accomplis ont été lents et limités. Le moment est venu pour nous de percer cette couche épaisse de suspicion et de méfiance et d'être prêts à nous adapter à de nouvelles visions de la paix et de la sécurité pour passer du XX^e au XXI^e siècle.

23. Sri Lanka a eu le privilège de proposer la résolution 31/189 B convoquant cette session extraordinaire. Il l'a fait au nom de la communauté des Etats non alignés — une communauté qui est fermement attachée au désarmement, une communauté qui attend avec impatience de voir un monde où les tambours ne batteront plus et où chaque homme et chaque femme sur la terre pourra vivre sans redouter le renouvellement des horreurs de la guerre. Nous savons que l'opinion internationale aux quatre coins du monde est attentive à nos délibérations. La communauté mondiale demande : où

allons-nous ainsi? Elle pose non pas une question, mais un défi auquel l'élite politique de notre temps doit répondre. Agissons sagement en nous souvenant que nous avons tous soit un avenir, soit rien.

24. M^{me} OSTERGAARD (Danemark) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je vous prie d'accepter mes félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection à la présidence de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale. Tout ce que vous avez accompli durant votre présidence à la trente-deuxième session de l'Assemblée générale a amplement prouvé que vous possédez toutes compétences pour remplir comme il convient ces hautes fonctions, auxquelles vous avez été élu à l'unanimité.

25. Au nom des neuf pays de la Communauté européenne, je souhaite faire la déclaration suivante.

26. La présente session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a lieu dans le sombre contexte d'une course aux armements incessante. Le haut niveau actuel des armements et l'accroissement constant du potentiel d'armements nucléaires et classiques risquent de faire peser une menace sur la paix et la sécurité internationales. Devant l'urgente nécessité d'un progrès économique et social pour tous les pays, qui pourrait ne pas s'inquiéter de ce détournement, à des fins militaires, sur le plan mondial, de ressources dont on aurait tant besoin pour la réalisation d'objectifs plus positifs?

27. Deux fois au cours de ce siècle, l'Europe a été dévastée par la guerre. La décision de créer la Communauté européenne a été prise elle-même en réaction à cette pénible expérience. Elle reflétait une volonté de se détourner des anciennes rivalités pour s'acheminer vers la réconciliation et la coopération constructive. Notre désir d'encourager la détente dans la partie du monde qui est la nôtre s'est notamment manifesté par notre contribution commune à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Indépendamment des différences séparant les systèmes politiques, économiques et sociaux des Etats participants, l'Acte final de cette conférence représente un effort unique d'approfondissement du processus de détente et de mise au point de programmes d'action concrets.

28. La Communauté européenne est composée de pays situés dans une région du monde qui revêt la plus extrême importance dans le contexte Est-Ouest. Il est donc évident que l'intérêt que portent les neuf pays au désarmement se manifestera surtout, par nécessité, dans l'optique du renforcement de la sécurité en Europe, par l'instauration de rapports plus stables à un niveau plus bas du potentiel militaire.

29. Au-delà de leurs préoccupations purement européennes, les Neuf partagent le souhait du reste de la communauté internationale de voir la détente se traduire par un processus indivisible et de plus en plus universel. Dans nos relations avec les autres parties du monde, de même, nos politiques visent à développer des liens plus étroits ou à créer des liens nouveaux de coopération internationale. Dans l'esprit d'ouverture

qui est celui de la Communauté européenne, les neuf pays membres ont contribué activement à la recherche de solutions pacifiques aux problèmes qui se posent dans d'autres régions du monde.

30. C'est dans cette perspective que je voudrais aujourd'hui affirmer la volonté commune de nos pays de contribuer activement à la réalisation des objectifs de la session extraordinaire dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement.

31. Nos peuples sont las de la rhétorique et de la propagande. Ils comptent que la session extraordinaire produira des résultats tangibles en encourageant de nouveaux efforts et en favorisant des progrès plus rapides dans les négociations internationales sur le désarmement. Pour les neuf pays membres, il est essentiel que le consensus international grandissant sur la nécessité urgente pour tous les Etats de faire des efforts en commun pour arrêter et inverser l'escalade de la course mondiale aux armements trouve un écho dans un document de consensus ayant assez de poids comme texte de base propre à encourager les efforts de désarmement futurs et considéré comme tel par l'opinion mondiale. Nous avons fait de grands efforts pour favoriser ce consensus et nous espérons que les autres feront preuve du même réalisme.

32. Parmi les principes que devrait entériner la déclaration sur le désarmement, les Neuf attachent une importance particulière à la relation directe et réciproque qui existe entre le désarmement et la sécurité nationale, y compris le droit inhérent et équilibré des Etats à l'autodéfense, individuelle et collective. Un désarmement convenablement contrôlé, en renforçant la stabilité, contribue en soi à la sécurité de toutes les nations. Les mesures de contrôle des armements et le désarmement doivent tenir compte de la nécessité d'un équilibre propre à assurer que la sécurité de tous les Etats en jeu est bien renforcée et qu'aucun Etat ou groupe d'Etats ne peut obtenir des avantages militaires unilatéraux à un quelconque moment du processus du désarmement. Il est donc impérieux, à cette fin, que les accords de désarmement offrent des mesures de vérification adéquates et efficaces. L'objectif est une sécurité plus grande à un niveau plus bas des armements et des forces militaires.

33. Je voudrais maintenant faire les remarques suivantes sur le programme d'action.

34. Dans le programme, il conviendrait surtout de mettre l'accent sur des mesures concrètes et réalistes ayant des chances raisonnables d'être exécutées dans les prochaines années à venir. En outre, le programme pourrait ouvrir la voie à un plan d'action plus vaste à un stade ultérieur.

35. Les mesures pour freiner et inverser la course aux armements nucléaires, sur le plan qualitatif comme sur le plan quantitatif, sont d'une importance fondamentale, tout comme les mesures destinées à empêcher la dissémination des armes nucléaires tout en facilitant l'accès aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Parallèlement, il conviendrait de prendre des mesures, sur une base régionale et multilatérale, en vue de limiter

et de réduire l'arsenal mondial des armes conventionnelles et les forces armées.

36. La mise en œuvre de mesures de désarmement peut aboutir à la libération de ressources qui seraient alors consacrées au développement économique et social de tous les peuples et permettrait de réduire l'écart économique existant entre les pays développés et ceux en voie de développement. Permettez-moi de rappeler que la part des Neuf représente plus de 40 p. 100 du total de l'assistance au développement fournie par les pays industrialisés de l'Est et de l'Ouest. En conséquence, les Neuf appuient, entre autres, la proposition de procéder à une étude approfondie des rapports existant entre le désarmement et le développement et les recommandations présentées par le groupe spécial d'experts sur le mandat relatif à l'étude susmentionnée [voir A/S-10/9].

37. De même l'idée générale de mesures propres à établir la confiance, contenues dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe signé le 1^{er} août 1975, telles que la notification préalable de manœuvres militaires et l'invitation d'observateurs, pourraient, si elles étaient appliquées à d'autres parties du monde et adaptées aux conditions régionales, contribuer à créer un meilleur climat de confiance au niveau international.

38. Enfin, il convient d'étudier la possibilité d'utiliser davantage les techniques modernes, y compris les satellites d'observation, au cours du processus de contrôle international des accords de désarmement.

39. Dans le domaine du mécanisme, le problème semble être d'accorder les considérations d'efficacité avec le désir de voir tous les Etats Membres des Nations Unies participer aux délibérations sur les questions portant sur le désarmement. Il semble y avoir une opinion croissante favorable à la fois à un organe de négociation de composition limitée agissant par consensus et un organe de délibération ouvert à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies. Dans tous les cas, les Neuf estiment que le rôle des Nations Unies devrait être renforcé dans le domaine du désarmement. Cela implique des efforts accrus en matière de recherche portant sur le désarmement.

40. En supposant qu'un accord soit atteint sur un programme d'action réaliste et généralement acceptable, des dispositions devraient être prises pour en suivre l'application de façon efficace, afin que la session extraordinaire soit le point de départ d'un processus au cours duquel les objectifs concertés en matière de désarmement seraient examinés et mis à jour à la lumière des progrès réalisés. Ce processus pourrait prendre la forme d'une seconde session extraordinaire consacrée au désarmement à un moment approprié. Cette façon de procéder, espérons-nous, pourrait susciter une pression constante pour des négociations de fond.

41. Le désarmement, la sécurité mondiale et la détente sont étroitement liés. Les questions dont nous traitons soulèvent des problèmes complexes et d'une vaste portée. Je voudrais souligner que les neuf pays de la Communauté ont en commun la conviction qu'il existe une solution de rechange à une course aux armements

mondiale débridée, coûteuse et déstabilisatrice. Ils ont l'intime conviction qu'un processus de désarmement doit aller de pair avec un effort soutenu tendant à éliminer les sources de tension et d'injustice dans le monde. Individuellement et collectivement, ils ont contribué activement aux discussions préparatoires avant la session extraordinaire. Ils continueront d'agir ainsi au cours de la session extraordinaire elle-même. Les opinions que je viens d'exprimer sont celles des neuf pays de la Communauté européenne, y compris le Danemark. Qu'il me soit permis d'ajouter quelques opinions danoises supplémentaires.

42. La course internationale aux armements qui se poursuit et le niveau actuel très élevé de ces armements représentent une énorme surconsommation à des fins destructrices. En termes absolus et dans un contexte global, la course aux armements a atteint des proportions absurdes et scandaleuses. On aurait aimé que cette évolution ne se soit jamais produite et que les fruits de l'intelligence et des ressources humaines aient été utilisés à des fins plus constructives, telles que la protection de la vie et l'amélioration de la qualité de la vie, plutôt qu'à des fins destructrices comme la suppression de la vie et la destruction de la nature et de la civilisation. Nous ne pouvons pas changer l'histoire mais nous devons influencer l'avenir.

43. S'il est certainement vrai que le résultat immédiat d'un progrès concret dans le cadre des négociations internationales sur le désarmement dépend essentiellement de l'évolution des relations Est-Ouest, il est également vrai que les perspectives à long terme en matière d'économie et de ressources ont une dimension Nord-Sud. Du point de vue danois, nous voyons un rapport entre les efforts internationaux pour réduire la consommation mondiale à des fins militaires et notre engagement pour un nouvel ordre économique international, ce dernier ayant un impact direct sur la sécurité mondiale à long terme. La proposition scandinave relative à l'étude approfondie des rapports existant entre le désarmement et le développement porte directement sur ce problème.

44. Nous pensons également que priorité devrait être donnée à une stratégie de non-prolifération nucléaire. Nous adressons un appel à tous les gouvernements pour qu'ils appuient les efforts visant à arrêter le processus dangereux de prolifération nucléaire. Il faut reconnaître cependant que des efforts couronnés de succès pour créer un régime sans faille de non-prolifération présupposent la volonté de la part de toutes les puissances nucléaires de contrôler la course aux armes nucléaires. Nous adressons un appel aux pays développés qui possèdent des techniques sophistiquées dans le domaine nucléaire civil pour qu'ils partagent ces connaissances avec le reste du monde d'une façon et sous des formes de contrôle international qui garantiraient l'élimination du risque d'une nouvelle prolifération de ces armes. Nous en appelons également à tous les gouvernements pour qu'ils maintiennent l'évolution de la technologie militaire sous une surveillance étroite et un contrôle politique afin que les recherches scientifiques servent la cause d'un environnement favorable à l'homme et à la

nature plutôt qu'un perfectionnement incessant et un nouveau développement des forces de destruction.

45. Pour ce qui est du désarmement conventionnel, le Danemark donne son appui à l'objectif d'une limitation de la production et de la fourniture des armes classiques et d'une limitation des transferts d'armes au niveau international. Les événements internationaux actuels montrent qu'il est souhaitable d'arriver à une certaine forme de contrôle de ces transferts d'armes, y compris ceux des grands Etats qui assument une responsabilité particulière dans ce domaine. Ces transferts peuvent entraîner le risque de susciter plus de violence, plus d'oppression et plus de guerres. En particulier, ils comportent le risque de créer des conditions de conflit par procuration.

46. Qu'il me soit permis d'ajouter également que je ne vois aucune raison valable pour laquelle il ne serait pas possible d'arriver à un accord sur l'interdiction de ces armes particulièrement inhumaines qui imposent des souffrances inutiles ou qui agissent sans discrimination.

47. Nous sommes tous d'accord, je crois, pour dire que la voie du désarmement passe par la détente politique. Les efforts relatifs à la détente et le désarmement devraient donc aller de pair. A cette fin, les mesures suscitant la confiance qui sont appliquées en Europe pourraient également être appliquées dans d'autres parties du monde, tout en étant adaptées aux conditions régionales. Avec un certain nombre d'autres pays, le Danemark a présenté un projet de proposition à cette fin [A/S-10/1, vol. VI, document A/AC.187/96]. En général, de meilleures communications, une plus grande ouverture, un meilleur contrôle et une plus grande franchise en matière militaire pourraient aider à faire grandir la confiance et à favoriser la compréhension entre les Etats.

48. Par-delà les barrières nationales et idéologiques, toutes les nations ont un intérêt commun à préserver la paix et à renforcer les perspectives de paix. Il incombe à cette session extraordinaire de projeter les dangers d'une course aux armements constante sur les consciences de l'opinion publique mondiale et de traduire cet intérêt commun par des mesures concrètes.

49. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant pour la discussion générale est le Premier Ministre de l'Irlande. J'ai le grand plaisir de saluer Son Excellence M. Jack Lynch et je l'invite à prononcer son allocution.

50. M. LYNCH (Irlande) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, il sied au représentant de la Yougoslavie que vous êtes de présider cette session extraordinaire. Le président Tito a été en effet le premier à proposer une telle réunion en 1961 et, depuis lors, la Yougoslavie, avec les autres pays non alignés, a œuvré pour promouvoir cette idée et la faire accepter. J'espère que maintenant que l'Assemblée générale tient sa première session extraordinaire consacrée au désarmement les résultats auxquels elle parviendra au cours des quelques semaines à venir justifieront leurs efforts.

51. Je prends la parole ici en tant que Premier Ministre d'un petit pays relativement peu armé. Depuis l'établissement d'un Etat irlandais indépendant, nous n'avons jamais fait partie d'aucune alliance militaire. En dehors de la deuxième guerre mondiale, nous n'avons jamais eu de forces armées nombreuses. Nos forces aujourd'hui représentent juste ce qui est nécessaire pour maintenir notre sécurité interne et notre souveraineté, ainsi que pour contribuer au maintien de la paix internationale.

52. L'Irlande, naturellement, fait aussi partie de la communauté européenne et, de ce fait, elle souscrit à la conception générale des questions dont nous sommes saisis et qui viennent d'être exposées au nom des Neuf par la représentante du Danemark.

53. Le monde dépense aujourd'hui quelque 400 milliards de dollars par an à des fins militaires. Cela représente plus que la somme totale consacrée à l'instruction et environ 20 fois plus que l'aide donnée par les pays industrialisés aux pays du tiers monde. Et pourtant, un milliard de personnes ne sont pas encore convenablement logées, 2 milliards 800 millions d'habitants manquent d'eau potable et 25 000 meurent chaque jour de maladies dues à l'eau.

54. Les pays industrialisés interviennent pour plus de 70 p. 100 dans ce total de 400 milliards de dollars. Mais la proportion des budgets nationaux des pays en développement consacrée aux dépenses militaires elle aussi ne cesse de croître.

55. Les chiffres que j'ai cités viennent de travaux de recherche précieux effectués à Stockholm par l'Institut international de recherche sur la paix. Il est facile d'ajouter d'autres chiffres — tout aussi éloquents — tirés de ses études complexes et très approfondies. Beaucoup ont été cités ici et il ne fait pas de doute que d'autres le seront encore dans les discours des semaines à venir.

56. Ces chiffres sont terrifiants. Mais ce n'est pas tout. Il ne suffit pas de signaler le détournement croissant des ressources qui pourraient servir à des fins productives vers l'accumulation d'armes de destruction; ce qui complique le problème, c'est que les pays du monde rivalisent les uns avec les autres — dans une concurrence d'autant plus vive que chaque nation pense que sa propre sécurité, et en fait son existence même, risque d'être en cause.

57. Un autre aspect rend cette concurrence non seulement vaine et dangereuse mais aussi grosse de catastrophes. La croissance de leur puissance destructrice fait que, pour la première fois dans l'histoire de la race humaine, les armes détenues par les grandes puissances peuvent détruire toute vie humaine sur la planète.

58. Cela s'est produit du fait que la concurrence en matière d'armements se poursuit depuis des années avec toute la capacité scientifique et les ressources techniques dont disposent les pays les plus développés du monde. Cet effort a produit des armes de destruction massive très perfectionnées, et des théories sur leur emploi et leur déploiement qui font de l'incertitude une vertu. On

pense souvent que, lorsqu'une arme nouvelle devient possible, il faut la fabriquer parce que le pays qui l'a découverte craint qu'un adversaire ne le fasse et acquière la supériorité.

59. Le paradoxe est que les nations du monde qui accumulent ces armes destructrices cherchent toutes à assurer leur propre sécurité nationale. Mais la sécurité accrue qu'elles recherchent est illusoire parce que l'effort pour ajouter à sa sécurité propre ne fait qu'ajouter à l'insécurité de tous.

60. Tous ceux qui montent à la tribune de l'Assemblée générale à l'occasion de cette session extraordinaire consacrée au désarmement sont parfaitement conscients de ces réalités. Mais il est bon de les dire et de les répéter pour nous-mêmes et pour nos peuples parce que ces faits effroyables passent maintenant pour normaux, voire acceptables.

61. L'humanité à notre époque semble avoir un pouvoir étrange de vivre dans l'impensable. Il est impensable en un sens qu'en raison d'une concurrence entre nations, toutes attachées à leur sécurité nationale, le monde soit actuellement à la merci d'une pression sur un bouton. Il est impensable qu'une politique de destruction mutuelle assurée — et l'expression "destruction mutuelle assurée" est d'un emploi courant — semble souhaitable parce qu'elle peut contribuer à dissuader de la guerre mondiale. Il est impensable que les pays dont les peuples vivent dans la misère achètent des armes, soient encouragés à acheter des armes très perfectionnées et en grand nombre et qu'ils reçoivent la formation nécessaire pour les utiliser contre leurs voisins dont les peuples, d'ailleurs tout aussi pauvres, sont également armés et formés.

62. Et pourtant, tout cela se passe à notre époque, et on est fatalement amené à y penser. Il faut nous rappeler et dire publiquement aussi fermement et aussi fréquemment que possible que cela ne fait pas nécessairement partie de la vie humaine. C'est nous qui avons provoqué ce phénomène; c'est notre génération qui a donné ce nouveau pouvoir destructeur à l'agressivité de l'homme qui a toujours existé.

63. Il en résulte que nous nous trouvons actuellement, non pas devant un problème comme les autres, mais devant un danger qui peut littéralement menacer la survie de l'humanité sur la planète. Certains ont une responsabilité plus grande que d'autres, mais tous ont leur part. Nous devons admettre que ce n'est pas là un problème que l'on peut laisser aux seules grandes puissances, ou aux pays grands ou petits qui ont des armements assez nombreux. Étant donné que ce fait nous menace tous, nous avons tous le droit — et je dirai même le devoir — d'en parler.

64. C'est cela qui justifie cette session, la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement; et c'est cela qui autorise les chefs de gouvernements de petits pays comme le mien à venir ici parler de ces dangers.

65. Mais il est manifeste que la session extraordinaire de l'Assemblée générale ne suffira pas. D'ailleurs, si elle ne fait qu'alimenter la rhétorique sur le désarmement

entendue au cours des ans par l'Assemblée générale et préservée maintenant dans les documents au sous-sol de ce bâtiment, le résultat de ces quelques semaines s'analysera en une déception, voire un échec.

66. Il est salutaire de se rappeler, alors que nous citons des statistiques dans nos discours, que nous ne sommes pas les premiers à nous occuper de ces sujets. Les comptes rendus de nos discussions sont impressionnants. Mais le bilan, je le crois, est mélancolique.

67. Voici 50 ans, presque jour pour jour, des hommes d'Etat du monde entier négociaient et signaient le Traité général de renonciation à la guerre comme instrument de politique nationale¹. Le traité, négocié d'abord au cours du printemps de 1928 entre les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, le Japon, l'Italie et d'autres puissances de l'époque, devait finalement être signé par 62 pays. Pourtant, 11 ans plus tard, la plupart de ceux qui renonçaient à la guerre pour toujours commençaient à se battre au cours du conflit le plus catastrophique de l'histoire.

68. Il y a 17 ans, par un vote unanime, l'Assemblée générale a approuvé la déclaration commune sur les principes convenus pour les négociations relatives au désarmement [*résolution 1722 (XVI)*]. Ce programme faisait entrevoir un monde où les armements et les dépenses militaires seraient limités partout au niveau nécessaire aux fins de police et de sécurité internes. Vingt ans plus tard, les dépenses mondiales d'armements ont presque doublé et ne font qu'augmenter d'année en année.

69. Il est donc manifeste qu'il ne suffira pas de convoquer et de tenir une session extraordinaire de l'Assemblée générale. Il ne suffit pas de dire, comme je l'ai fait et comme chacun d'entre nous le fera du haut de cette tribune au cours des semaines à venir, quels sont les dangers et les gaspillages de ressources que représentent les armements. Ce qui compte, c'est la conception que nous apportons à cette session extraordinaire et la mesure dans laquelle nous sommes prêts à abandonner la rhétorique pour passer à l'action concrète. Sinon, nous risquons de voir non pas des résultats concrets, mais l'accroissement du cynisme et de l'apathie du public.

70. Qu'est-ce à dire en pratique? Cela signifie tout d'abord que nous devons avoir une attitude réaliste sans trop compter sur de grands progrès dans l'immédiat. Mais nous devons être décidés à profiter de cette occasion unique pour tracer la voie et prendre un bon départ. Je crois que nous devons voir clairement ce qu'une session extraordinaire comme celle-ci peut faire et ce qu'elle ne peut pas faire. L'Assemblée générale elle-même qui se compose de 149 Etats Membres n'est pas nécessairement la tribune idéale pour mener des négociations détaillées. Mais parce qu'elle réunit effectivement toutes, ou presque toutes, les nations du monde, elle peut mobiliser l'opinion mondiale, faire pression sur ceux qui sont en mesure de négocier pour qu'ils le fassent et dresser un ordre des priorités.

¹Société des Nations, *Recueil des Traités*, vol. XCIV, n° 2137.

71. Le monde s'est déjà fixé le but du désarmement général et complet et, comme je l'ai déjà dit, l'Assemblée générale a entériné ce but dès 1961. L'objectif reste éminemment souhaitable mais très difficile à atteindre. J'espère de tout cœur que nous y parviendrons finalement. Mais, pour y arriver, il nous faut non seulement en parler mais encore voir comment nous pourrions espérer l'atteindre, quelles démarches nous pourrions entreprendre pour commencer.

72. En la matière, cependant, le mieux n'est pas nécessairement l'ennemi du bien. Tout en maintenant notre objectif à long terme du désarmement complet assorti d'un contrôle efficace, nous devrions nous féliciter de toutes mesures de désarmement plus limité; et si, en attendant ces mesures de désarmement réel, les grandes puissances peuvent convenir entre elles de mesures pour limiter la fabrication d'armes nouvelles, félicitons-nous en tout en insistant pour aller plus loin. Quand nous abordons ces problèmes, il est certain que les mesures qui s'offrent à nous, en tant que chefs de gouvernement, diffèrent selon la taille et l'importance de notre pays, selon nos engagements militaires, nos alliances et les armements que nous possédons déjà.

73. Il est manifeste tout d'abord que les puissances nucléaires ont une responsabilité spéciale parce que ce sont les armes qu'elles ont fabriquées et qu'elles déploient maintenant qui menacent le plus gravement l'humanité. Chaque pays a ses besoins de sécurité propres et il est certain qu'il y a une logique dans les théories de stratégie des grandes puissances qui tendent à assurer leur propre défense. Nous avons fini par l'accepter. Mais il n'est pas facile de voir du point de vue d'un pays du tiers monde n'ayant pas d'armes nucléaires — ou même du point de vue d'un pays non nucléaire du monde développé, comme le mien — pourquoi le besoin de sécurité de la population des grandes puissances devrait être tellement plus important que celui de nos peuples. En tout cas, il est difficile de comprendre comment ces besoins pourront continuer à justifier des mesures capables de détruire l'humanité.

74. Nous pensons donc que les puissances nucléaires ont le devoir tout particulier de négocier des accords entre elles qui limiteront et diminueront les dangers que présentent leurs armes. C'est pourquoi nous souhaitons ardemment que les pourparlers sur la limitation des armes stratégiques (SALT) avancent bientôt. Nous espérons qu'un accord interviendra rapidement sur ce que l'on appelle maintenant SALT II et qu'on amorcera bientôt SALT III.

75. Le reste du monde qui n'a encore ni fabriqué ni acquis l'arme nucléaire a aussi ses propres responsabilités. Nombre d'entre nous ont renoncé volontairement au droit d'acquérir des armes nucléaires dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe] qui, permettez-moi de le rappeler, a été proposé pour la première fois par le Ministre des affaires étrangères de l'Irlande, M. Frank Aiken, dans cette Assemblée, en 1958. Le Traité a besoin maintenant d'être renforcé, d'être accepté et ratifié par tous les Etats qui n'ont pas encore l'arme nucléaire.

76. Si nous renonçons volontairement à notre droit d'acquérir des armes nucléaires, nous accordons bien sûr une position privilégiée aux grandes puissances qui les ont déjà. Nous reconnaissons ce fait comme une réalité et nous l'acceptons volontairement en vertu du Traité sinon nous vivrions dans un monde où les armes nucléaires se répandraient nécessairement et où le danger de la catastrophe augmenterait de manière dramatique. Mais nous avons le droit en retour de présenter certaines exigences aux puissances qui ont les armes nucléaires. Nous pouvons leur demander un système suffisant de garanties pour assurer aux Etats qui ont renoncé à ces armes nucléaires qu'elles ne seront pas utilisées par les autres pour les attaquer ou pour les menacer. Nous avons aussi le droit de réclamer que les efforts pour arrêter la propagation des armes nucléaires soient assortis d'un effort égal des puissances nucléaires elles-mêmes pour arrêter l'augmentation constante de la quantité et de la puissance destructrice des armes qu'elles possèdent.

77. Les armes nucléaires constituent naturellement le danger le plus grand puisque ce sont elles qui ont le plus grand pouvoir destructeur. Mais d'autres armes de destruction massive, telles que les armes chimiques ou les armes capables de modifier l'environnement, sont actuellement à la portée des grandes puissances; et il faut agir aussi pour arrêter leur fabrication et leur déploiement.

78. Ces questions relèvent avant tout des puissances qui sont capables de construire ces armes. Mais les armes conventionnelles se répandent aussi dangereusement dans toutes les parties du monde et c'est un phénomène qui touche tous les pays, grands et petits, riches et pauvres.

79. Au cours des années qui ont précédé la seconde guerre mondiale on parlait beaucoup des marchands de mort et on reprochait aux marchands d'armes dans le monde de provoquer des guerres. Aujourd'hui — et dans bien des cas les raisons sont compréhensibles — les ventes d'armes à l'étranger sont encouragées car l'augmentation des ventes limite le coût de revient unitaire des armes nécessaires à la défense du pays qui les fabrique.

80. Le problème est cependant que ces efforts pour vendre des armes comme si c'était un produit d'exportation quelconque risquent d'avoir des conséquences préjudiciables. Et en outre, dans certains cas, il y a des transferts d'armes importants à destination de certains pays à des fins politiques plutôt que purement commerciales.

81. Il est compréhensible que de nombreux pays du tiers monde estiment que, dans un monde où les armements priment et où certains pays se jugent en droit de déployer des armes nucléaires pour assurer leur propre protection, eux devraient également avoir le droit de renforcer leur potentiel militaire. Mais il s'ensuit bien souvent un détournement de ressources qui pourraient servir au développement et qui ne servent en fait qu'à renforcer la position d'une élite militaire ou d'une faction donnée dans le pays intéressé. Dans le pire des cas,

comme cela s'est produit récemment, on aboutit au déclenchement d'une guerre entre deux Etats voisins dont les énergies ont été détournées vers le conflit, essentiellement du fait que l'un ou l'autre — ou quelquefois les deux — ont été armés par une grande puissance.

82. Partant, il nous faut clairement, dans notre approche de la question du désarmement, élaborer des mesures concertées pour freiner et contrôler la propagation d'armes conventionnelles. Il me semble que, si nous considérons sérieusement la question et envisageons l'objectif à long terme du désarmement général que nous nous sommes fixé, nous pourrions commencer à nous donner comme but, au niveau international, un chiffre qui établirait un pourcentage maximum du produit national brut que chacun d'entre nous consacrerait à la défense nationale. Bien entendu, les besoins en matière de défense de chaque pays varient considérablement et tous les pays ne pourraient peut-être pas respecter l'objectif fixé. Mais nous avons maintenant délibérément adopté, au niveau international, un chiffre limite du pourcentage du produit national brut que les pays développés estiment devoir consacrer à l'assistance au développement. Peut-être pourrions-nous aussi envisager, par analogie avec ce qui précède, d'adopter volontairement un pourcentage limite pour nos dépenses militaires, même si, pour une raison donnée, tous les pays ne peuvent pas le respecter? Nous pourrions au moins retenir cette idée pour étude dans les futures négociations sur le désarmement.

83. Certains pays comme le mien n'ont pas d'armes nucléaires ni ne disposent d'arsenaux considérables d'armements conventionnels. En fait, sans pour autant m'attarder sur ce point, je puis dire que mon propre pays a toujours limité ses forces militaires à un niveau qui soit acceptable dans un monde résolu au désarmement général. Nous avons aussi, toutefois, nos responsabilités.

84. Si les nations doivent limiter leurs armements et envisager des mesures concrètes en ce qui concerne le désarmement, elles sont en droit cependant d'espérer que leur sécurité sera préservée grâce à d'autres moyens. Une des façons adéquates de le faire serait de renforcer les procédures internationales en vue de réduire les conflits et de régler les différends. Une autre façon consisterait à renforcer et à développer la capacité des Nations Unies à fournir des forces de maintien de la paix dans des zones de conflit, avec l'accord des parties.

85. Ma délégation a toujours été favorable à ces idées, les a toujours appuyées devant l'Assemblée générale et continuera de le faire. Nous avons également essayé de répondre, dans la mesure de nos moyens, aux demandes de contingents prélevés sur nos forces de défense limitées pour l'accomplissement des tâches de maintien de la paix au niveau international; un contingent irlandais est d'ailleurs à l'heure actuelle en route vers le Liban. En fait, lorsque j'ai quitté, il y a deux jours, ma capitale, Dublin, j'ai constaté que certaines de ces troupes s'embarquaient actuellement sur un avion de transport. Nous sommes déterminés à continuer d'agir de la sorte, et nous espérons que d'autres puissances,

petites et moyennes, considéreront encore davantage cela comme leur contribution particulière au désarmement et à la sécurité internationale.

86. Voilà donc, résumés, les quelques points que nous devons examiner au cours de cette session extraordinaire. Il s'impose, en outre, que nous abordions les travaux de cette session avec, si je puis dire, l'esprit voulu. Cela signifie que chacun d'entre nous ne doit pas considérer seulement ce que nous pouvons proposer, mais ce que nous sommes prêts à accepter. Chacun doit être en mesure de dire non pas ce que les autres doivent faire, mais ce que nous sommes, nous-mêmes, résolus à entreprendre.

87. L'ordre du jour de la session extraordinaire est bref mais important. Nous participons, avant tout, à un débat général à la fois utile et nécessaire puisqu'il permet aux dirigeants mondiaux qui y participent de saisir l'occasion qui leur est offerte d'attirer l'attention de l'Assemblée et de leurs peuples sur l'ampleur et la gravité des problèmes et sur la mesure dans laquelle le désarmement et d'autres questions mondiales sont liés.

88. Une fois ce débat général achevé, nous aurons à examiner une déclaration sur le désarmement, qui établira les buts et les principes directeurs de prochaines négociations. Ensuite, nous devons convenir d'un programme d'action établissant les priorités pour les futures négociations sur le désarmement. Enfin, nous examinerons le mécanisme de négociations dont nous disposons et redéfinirons le rôle joué par les Nations Unies dans le domaine du désarmement de manière à le rendre plus adéquat.

89. Le Comité préparatoire a élaboré des documents sur chacun de ces trois points, dont nous discuterons une fois le débat général achevé. La discussion approfondie de ces textes est davantage du ressort des séances plénières de la session extraordinaire et de ses organes subsidiaires. Aussi limiterai-je mes remarques sur ces documents en déclarant ce que, de l'avis de la délégation irlandaise, chacun devrait finalement contenir, au minimum, pour veiller à ce que cette session extraordinaire mette sur pied une stratégie efficace du désarmement.

90. La déclaration sur le désarmement énonce les objectifs politiques des négociations prochaines et établit les principes devant régir nos efforts en vue de cette réalisation. Les textes proposés à ce jour comme ébauche d'une déclaration et qui figurent dans les documents du Comité préparatoire sont certes complets, mais ils exigent un travail supplémentaire et, en particulier, l'élimination des répétitions, si l'on veut que cette déclaration soit claire et efficace. Je crois cependant que nous pouvons y arriver en améliorant la rédaction et la structure du texte plutôt qu'en en modifiant le fond d'une manière significative.

91. Même dans sa formulation présente, ce projet de déclaration tient dûment compte du principe fondamental selon lequel le désarmement ne doit pas diminuer mais renforcer la sécurité des nations. Il n'omet pas non plus le fait que notre objectif final est la réalisation d'un

désarmement général et complet sous contrôle international efficace.

92. C'est dans l'accomplissement de la deuxième tâche de la session extraordinaire, c'est-à-dire l'adoption d'un programme d'action, que nous sommes appelés à rencontrer les plus grandes difficultés et divergences de vues.

93. Un programme sérieux de contrôle des armements et de désarmement doit être de toute évidence complet. Cela signifie qu'il doit comprendre les principales questions dont j'ai parlé, c'est-à-dire le problème des armes nucléaires, celui des autres armes de destruction massive et le problème croissant des armes conventionnelles. Ce programme doit également tenir compte du fait que ces problèmes sont interdépendants. Certains Etats considèrent leurs propres armes nucléaires comme une protection contre la supériorité en armes conventionnelles d'un éventuel adversaire. La propagation des armes nucléaires ne sera arrêtée que si les Etats auxquels on demande de renoncer complètement à ces armes sont certains que leur sécurité ne sera pas mise de ce fait en danger.

94. Je crois en outre qu'un programme d'action valable doit tenir compte des difficultés et des complications inhérentes à toute négociation sur la limitation des armes et le désarmement. Cela signifie que l'on doit éviter d'établir un calendrier trop rigide. Un programme réellement efficace doit également jeter les bases d'une interdépendance appropriée entre le désarmement et le développement.

95. Le dernier point à l'ordre du jour concerne l'intérêt suscité par le mécanisme de négociation pour le désarmement et une révision du rôle des Nations Unies. Ma délégation n'a pas d'idée arrêtée quant à la meilleure structure pour de telles négociations, mais nous estimons qu'une approche efficace du problème du désarmement exige un mécanisme efficace.

96. Nous appuyerons donc la proposition tendant à accroître l'efficacité du mécanisme de désarmement existant, notamment en faisant en sorte que ces négociations bénéficient d'une participation plus équitable. Ces mesures doivent également, à un niveau plus général, permettre à tous les Membres de prendre part d'une façon plus large et plus active à la discussion à l'Assemblée générale des problèmes du désarmement. Je crois également que nous pourrions envisager de créer un organe lié aux Nations Unies, qui pourrait vérifier les mesures de contrôle des armes et de désarmement. Cela pourrait s'effectuer, par exemple, en procédant à une récolte et à un échange d'informations et de données fournies par les gouvernements et les institutions internationales.

97. J'ai donné un bref aperçu de l'attitude générale que nous adopterons à l'égard des points inscrits à l'ordre du jour. Mais le travail de la session ne fait que commencer. Il doit conduire à l'action. Comme je l'ai souligné plus tôt dans ma déclaration, nous avons besoin de progrès concrets sur des mesures particulières, et non pas simplement de nouvelles palabres. A mon avis, il y a un certain nombre de mesures concrètes que nous

pourrions prendre à la suite de cette session extraordinaire afin de faire en sorte que l'on puisse enfin enregistrer un début véritable sur la difficile voie du désarmement.

98. Premièrement, la conclusion d'un traité global d'interdiction des essais nucléaires est une priorité cruciale dans tout programme réellement efficace de désarmement. Entre-temps, un moratoire devrait être déclaré immédiatement pour tous les essais nucléaires.

99. Deuxièmement, en sus de ce traité d'interdiction des essais, il faudrait que soit mis un terme à la mise au point qualitative et au perfectionnement de nouvelles armes nucléaires.

100. Troisièmement, il faut avoir des garanties claires, satisfaisantes et dépourvues de toute ambiguïté donnant aux Etats qui ont complètement renoncé aux armes nucléaires l'assurance qu'ils ne seront pas attaqués avec des armes nucléaires ou menacés de l'être.

101. Quatrièmement, ces Etats doivent également avoir une assurance réelle de la part des Etats nucléaires que les avantages des utilisations pacifiques de l'énergie et de la technique nucléaires seront mis, à une échelle ample et généreuse, à la disposition de tous les pays souhaitant les obtenir.

102. Cinquièmement, il doit y avoir des garanties strictes, adéquates et appliquées au niveau universel, sous contrôle international concerté, lorsque des matériels nucléaires et des techniques délicates sont transférés des puissances nucléaires à d'autres Etats, si l'on veut éviter le risque d'une prolifération des armes nucléaires. Je crois que tout Etat qui prend au sérieux la question du désarmement devrait être prêt à faire preuve de la volonté politique de reconnaître cela et à adhérer à un système concerté de garanties.

103. Sixièmement, nous avons besoin au plus tôt d'un traité visant l'élimination de toutes les armes chimiques et la prévention de leur production ultérieure. En tant que mesure pratique, il devrait y avoir entre-temps un moratoire volontaire sur la mise au point et la production de ces armes.

104. Septièmement, il faudrait également interdire toute nouvelle production de napalm, d'armes incendiaires et autres armes ayant des effets excessivement nuisibles, cruels et non sélectifs. En tant que mesure minimale, les grandes puissances militaires devraient faire part de leur intention de mettre un terme à la mise au point de ces armes et de prendre des mesures en vue d'éliminer les stocks existants.

105. Huitièmement, nous devons réglementer, et si possible limiter, les transferts toujours plus nombreux d'armes classiques par le truchement du commerce international des armes. A cette fin, les grandes puissances militaires devraient entamer des négociations visant à réduire progressivement leurs dons d'armes et leurs ventes d'armes. En même temps, on devrait continuer, au niveau international, à travailler à l'élaboration d'un traité complet réglementant et réduisant les transferts d'armes.

106. Neuvièmement, des mesures devraient être prises dans l'avenir immédiat pour étudier plus en détail les

rapports qui existent entre le désarmement et le développement.

107. Dixièmement, des études devraient également être entreprises afin d'élaborer un système de stimulants et d'objectifs encourageant le progrès en matière de contrôle des armes et de désarmement. Comme je l'ai déjà suggéré, une possibilité pour l'Assemblée serait d'examiner l'adoption, en tant qu'objectif volontaire, d'un plafond maximum pour les dépenses de défense nationale — plafond que les Etats seraient encouragés à observer. Le plafond pourrait, par exemple, être calculé comme étant une proportion du produit national brut et, au fur et à mesure qu'on progresserait au fil des ans vers le désarmement, ce plafond volontaire pourrait être réduit.

108. Avec l'amélioration des structures de négociation dont nous disposons en matière de désarmement, ces éléments constitueraient, me semble-t-il, un bon début de réalisation des espoirs soulevés par cette session extraordinaire.

109. Je voudrais, pour terminer, faire quelques brèves observations sur les procédures à suivre pendant la session extraordinaire. La question est de savoir s'il faut travailler par vote à la majorité ou tenter de parvenir à un consensus. Aucune difficulté majeure ne surgit lorsqu'il s'agit de décider de la création ou de l'amélioration des organes de désarmement. Une résolution adoptée à la majorité peut facilement être mise en œuvre. Mais lorsqu'on tente de mettre au point une déclaration sur la politique en matière de désarmement ou un programme de mesures concrètes de désarmement, il en va tout autrement. Il ne suffit pas d'adopter des propositions complètes ou même extravagantes qui sont acceptables pour la majorité mais qui sont rejetées par ceux dont l'accord est vital si l'on veut mettre en œuvre ces propositions. Des mesures efficaces de désarmement seront prises exclusivement lorsqu'il y aura confiance et accord mutuels, étant donné que ceux qui sont concernés estiment que leurs intérêts vitaux en matière de sécurité sont en jeu.

110. En communiquant au Secrétaire général nos vues sur les préparatifs de la session extraordinaire, le Gouvernement de l'Irlande a suggéré que, dans la mesure du possible, les décisions prises au cours de la session le soient par consensus. Je redis cela, non point parce que nous avons des doutes quant à la position que nous adoptons à l'égard des questions dont l'Assemblée est saisie, mais parce que nous sommes convaincus qu'il est crucial que chaque Etat Membre donne volontiers son consentement.

111. En tant que résultat fructueux de cette session, nous avons besoin, pour la première fois, d'une stratégie du désarmement complète, cohérente et coordonnée, une stratégie qui fonctionnera. Rien de moins ne pourra répondre aux espoirs suscités par cette session extraordinaire. Rien de moins, me semble-t-il, ne pourra justifier l'attente de nos peuples, qui comptent que nous commencerons enfin à alléger le fardeau des armes et des armées qui pèse sur tous les peuples du monde.

112. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre de l'Irlande de l'importante déclaration qu'il vient de prononcer.

113. M. CALLEJAS BONILLA (Honduras) [*interprétation de l'espagnol*] : L'ouverture de toute session de l'Assemblée générale des Nations Unies, ordinaire ou extraordinaire, fait toujours renaître l'espoir de parvenir à un monde de paix, de concorde et d'harmonie.

114. Il est certain qu'à bien des égards le monde d'aujourd'hui est meilleur que celui d'hier. Les progrès scientifiques et techniques ont transposé dans la réalité ce qui, il y a quelques années seulement, relevait des songes utopiques. Et nous pouvons dire, à l'échelle humaine, que nous avons les moyens de combattre et d'abattre trois des funestes cavaliers de l'Apocalypse. Il en reste un, le plus cruel et le plus impitoyable, qui plane encore menaçant sur tous les peuples du monde : la guerre.

115. Analyser et résoudre ce problème, le plus grave peut-être que l'homme ait jamais connu dans sa longue histoire, tel est l'objet qui nous réunit ici en cette session extraordinaire de l'Assemblée générale.

116. Le désarmement ne saurait être méconnu plus longtemps ; il touche directement tant les puissances qui disposent d'armes thermonucléaires que les pays qui n'en ont pas, parce que, si elles étaient utilisées, tous seraient inexorablement victimes de l'holocauste universel.

117. La Charte des Nations Unies, pierre angulaire sur laquelle devrait s'édifier la nouvelle société mondiale, contient les principes nécessaires pour guider les nations sur les voies de la compréhension et du respect mutuel. C'est à la Charte que nous avons confié la mission délicate de maintenir la paix et la sécurité internationales. Cependant, nous avons vu avec inquiétude que les mécanismes établis par la raison pour sauvegarder la concorde internationale se sont affaiblis et qu'il a été impossible de les faire fonctionner.

118. Lorsque l'homme cesse d'être la première valeur des nations pour être remplacé par les intérêts économiques et politiques, la guerre montre son visage.

119. Lorsque la confiance entre les Etats cesse d'être la garantie du droit d'autrui pour être remplacée par la peur et l'intolérance, la sécurité internationale est bien précaire.

120. L'humanisme est aux antipodes de la guerre et la crainte ne saurait être un fondement ferme de la paix.

121. Les Nations Unies ont surgi des décombres d'un désastre universel et de la volonté des peuples épris de paix de préserver intacts les droits fondamentaux de l'homme, la dignité et la valeur de la personne humaine.

122. Voici 33 ans, l'épouvante de la guerre nous a conduits à constituer cette organisation afin de pratiquer la tolérance et de vivre dans un esprit de bon voisinage, à unir nos forces pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples. Si nous avons bien cherché à atteindre ces objectifs, en revanche, au cours des 30 der-

nières années, les efforts réalisés ont été insuffisants. Les obstacles que nous avons imposés au fléau de la guerre se sont plus d'une fois révélés inefficaces. Les mécanismes de règlement pacifique des différends internationaux ont révélé leur imperfection et les conditions économiques et politiques du monde contemporain nous imposent la recherche de nouveaux principes de responsabilité internationale qui assurent à toute l'humanité le respect obligatoire des postulats universels de la paix et du développement.

123. La tâche est ardue car, depuis 33 ans, s'est établie entre les Etats la pratique d'un jeu qui consiste à exalter les valeurs morales et juridiques communes à toutes les nations, seulement lorsque l'on défend des intérêts particuliers. Pourtant, l'exiguïté de la terre, l'interdépendance des Etats, les progrès techniques, les immenses problèmes économiques et sociaux du monde contemporain, la pénurie des ressources capables d'y répondre, sont autant de problèmes qui ne peuvent être abordés en vertu de critères individuels ou d'accords fragiles. Ces problèmes requièrent des mesures efficaces et réelles de la part de la communauté internationale, surtout de la part des Etats qui ont adhéré aux principes des Nations Unies et qui, par leur puissance exceptionnelle, portent une responsabilité plus grande.

124. Le passage du temps semble effacer les images terribles de la guerre en nous laissant seulement des craintes cachées et une angoisse latente qui sont apaisées non par la sécurité que nous donnerait le système universel des nations, mais par la conviction que la destruction serait totale en cas d'affrontement mondial. Comme nous sommes loin des objectifs communs de concorde et de respect des principes que nous nous étions engagés à défendre en 1945!

125. Tout le monde voit les causes de la course effrénée aux armements dans le monde bipolarisé d'aujourd'hui et dans la structure internationale actuelle qui repose sur le principe d'une souveraineté absolue. En effet, les principales relations internationales de ces dernières décennies se sont fondées sur la puissance nationale. Le résultat de cette politique a été la recherche de la sécurité dans l'équilibre du potentiel de guerre, dans le maintien de zones d'influence ou dans la recherche de leur extension. Cela fait que les Etats ayant des intérêts économiques et politiques dans le monde entier ont accumulé de vastes arsenaux perfectionnés et renforcé leurs armes au point que l'existence de l'humanité est suspendue désormais au fil de la méfiance et de la crainte d'une destruction mutuelle. Les petits Etats eux aussi se sont armés, eux aussi ont accumulé une grande quantité de matériel de guerre et rivalisent dans l'acquisition des armes les plus récentes et les plus perfectionnées.

126. Cette situation contraste avec l'inefficacité et la faiblesse des contrôles internationaux capables d'empêcher le recours à la force, capables d'arrêter la course aux armements et d'imposer le règlement pacifique des différends internationaux. Les relations de force entre Etats, la course aux armements, l'impossibilité de faire appliquer les moyens de règlement pacifique por-

tent préjudice au système des Nations Unies, rendent vains les principes sur lesquels il repose et précipitent le monde vers son anéantissement. La sécurité, que l'on prétendait obtenir grâce à la course aux armements, se voit contredite par l'existence même de tant d'engins de mort.

127. La société mondiale ne peut continuer à utiliser la dignité de l'homme, son intelligence et son génie créateur pour inventer sa propre destruction. En 1945, nous tremblions encore du cauchemar que nous avions vécu et nous établissions cette organisation pour nous garder d'une nouvelle hécatombe. Aujourd'hui, nous tremblons à l'idée de vivre une nouvelle tragédie, peut-être la dernière, et c'est pourquoi nous devons prendre des décisions les mieux à même de l'empêcher. C'est en ce sens que, de l'avis du Honduras, le désarmement général et complet est une obligation à l'égard de l'humanité, à l'égard de l'être humain, au nom duquel nous avons décidé de créer un monde nouveau, une société pacifique et sûre.

128. La première décision à prendre doit être de repenser la base de la structure internationale actuelle. Certains intérêts de la communauté des nations dépassent le devoir individuel d'un Etat. Certains devoirs internationaux se situent au-delà des intérêts économiques et politiques d'un Etat en particulier. Cependant ces intérêts ne sont pas suffisamment protégés et nous n'avons pas de méthodes permettant d'exiger l'accomplissement de ces devoirs. Si nous voulons donc un système international efficace de concorde et de respect réel des droits de l'homme, il faut trouver les moyens d'action nécessaires pour y parvenir.

129. En d'autres termes, les Etats Membres des Nations Unies doivent commencer par renforcer le rôle de l'Organisation, par créer un climat favorable à la confiance, par établir un système de sécurité collectif, par renforcer l'application des moyens de règlement pacifiques des différends entre Etats. Tant qu'un pays pourra, dans l'exercice de sa souveraineté, refuser de régler un différend compromettant la paix et la sécurité internationales, le système universel des nations ne s'acquittera pas de sa tâche et ses principes seront réduits à des règles de morale internationale inopérantes.

130. Mon gouvernement estime, dans ces conditions, que le problème de la course aux armements n'est pas seulement le problème dont nous voulons éliminer les conséquences néfastes en assurant le désarmement général et complet. Le problème de la course aux armements est aussi le problème de ses causes et nous devons, je le répète, repenser la structure actuelle de la société internationale pour y remédier.

131. Rappelons que la Société des Nations, créée à l'issue de la première guerre mondiale, était un bréviaire politique plausible mais dont la clef de voûte était le Traité de Versailles, ce qui fait que son action a été extrêmement limitée, sans aucune force politique ou juridique effective, dépourvue de ce courant qui doit animer les organismes internationaux chargés de veiller sur la paix.

132. La Société des Nations a péri sans honneur et sans gloire. Faute de volonté et d'adhésion réelle aux principes, toute entreprise, si noble soit-elle, s'écroule et disparaît.

133. Je reste convaincu que l'Organisation des Nations Unies, composée primitivement de 51 Etats Membres, a été consacrée par la sagesse de l'homme et qu'avec le temps elle saura s'acquitter de la tâche qui lui a été confiée.

134. Les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires sont connues de tous. On consacre aux armements les ressources indispensables au bien-être de l'homme. Les énormes dépenses englouties dans la course aux armements nous persuadent que le développement de l'humanité dépend de la façon dont nous freinerons cette course. Rien qu'avec le quart des ressources consacrées en un an à la recherche et à la fabrication d'armements, on pourrait livrer une bataille décisive contre le sous-développement et l'injustice sociale en Asie, en Afrique et en Amérique latine. La course aux armements engloutit des ressources qui pourraient servir à la production et au développement. L'écart qui sépare les pays industrialisés des pays en développement grandit de plus en plus. La coopération entre ces Etats se voit sensiblement réduite et, dans ces conditions, il est encore plus difficile d'instaurer un nouvel ordre économique international.

135. Si nous parvenions à avancer sensiblement dans le désarmement et dans la limitation de la course aux armements, nous aurions suffisamment de ressources pour contribuer à résoudre les problèmes de la santé, de l'alimentation et du logement dans les pays les plus pauvres de la terre. De même, les techniques avancées qui sont actuellement consacrées à des fins guerrières pourraient servir à apporter au genre humain un plus grand bien-être.

136. Malheureusement, les résultats obtenus jusqu'ici dans la limitation des armements ne sauraient être considérés comme significatifs. Une fois posé des limites au nombre des armes, surtout des armes nucléaires, on a fabriqué d'autres armes plus destructives que les premières.

137. Le gouvernement de mon pays estime que cette session extraordinaire de l'Assemblée générale doit donner naissance à un programme d'action dont l'objectif final sera un désarmement général et complet assorti d'un contrôle international efficace, assurant la survie de l'humanité et éliminant le danger de guerre, particulièrement de guerre nucléaire.

138. L'adoption et le respect de ce programme d'action incombent à tous. Mais les grandes puissances ont en commun une responsabilité supplémentaire. Mon gouvernement attache une importance particulière aux mesures tendant à protéger les Etats qui n'ont pas d'armes nucléaires et à la constitution de zones de paix et de zones dénucléarisées. De même, mon gouvernement attache une importance particulière aux mesures qui devront être adoptées pour établir et consolider un régime de non-prolifération ainsi que des mécanismes de

prévention d'une guerre nucléaire. Enfin, le Honduras accueille avec le plus vif intérêt l'idée de la création d'une organisation internationale qui surveillerait l'application des traités internationaux sur la limitation des armements et qui serait, en même temps, un centre tendant à promouvoir les objectifs généraux que les Etats Membres se fixeraient dans ce domaine.

139. Comparaitre dans cette auguste enceinte entraîne une profonde responsabilité. Les peuples et les gouvernements que nous représentons comptent sur notre action ainsi que sur notre expérience des débats qui façonnent la politique mondiale; ils comptent que nous saurons consacrer la fraternité et la concorde pour édifier un avenir meilleur pour la communauté des nations.

140. On a dit, et répété bien souvent avec sarcasme, que l'Organisation des Nations Unies n'avait pas réussi à faire appliquer les principes consignés dans sa Charte.

141. Nous savons que les Nations Unies se sont acquittées d'une mission délicate, qu'elles se sont heurtées à d'énormes obstacles, que les Etats Membres eux-mêmes ont rendu parfois leur tâche difficile. Cependant la question qui se pose et qui concerne l'avenir de l'humanité est de savoir si nous pourrions tenir la gageure que représente aujourd'hui le danger de la guerre et de la destruction du genre humain qu'elle pourrait entraîner.

142. Les extrémismes politiques et économiques qui ne connaissent pas la tolérance engendrent une tension menaçant la paix de tous les peuples. Le relâchement de cette tension est inséparable de la solution de problèmes tels que le désarmement, la démocratisation des relations internationales et l'élimination progressive de la division du monde en blocs.

143. Ceux qui, avant nous, se sont occupés d'édifier un monde pacifique et sûr l'ont fait avec une résolution et une ténacité que nous avons le devoir d'imiter. Nous avons en main une torche qui doit nous éclairer sur le chemin du désarmement et de l'obtention d'une paix durable. Cette Assemblée doit aboutir à des mesures efficaces offrant à l'humanité les avantages des relations amicales, de la coopération internationale, du développement économique et social, du règlement pacifiques des différends internationaux, grâce à un système des Nations Unies renforcé par des résolutions fermes et capitales en matière de désarmement général et complet.

144. L'homme ne peut continuer d'exister dans ce cercle vicieux qu'on appelle la paix armée.

145. M. DENNIS (Libéria) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais vous transmettre les salutations et les meilleurs vœux de M. William Tolbert, président de la République du Libéria, qui souhaite que soient couronnées de succès nos délibérations de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, question si vitale pour la sécurité et la paix internationales et pour la survie même de l'humanité. Je voudrais vous assurer de la volonté du président Tolbert de rechercher un ordre mondial plus juste et plus équitable ainsi que la paix et la sécurité générales.

146. Je voudrais ensuite, Monsieur le Président, vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette session extraordinaire historique consacrée au désarmement. Vous avez déjà présidé d'une façon remarquable la trente-deuxième session de l'Assemblée générale, ainsi que les sessions extraordinaires sur le Liban et la Namibie et ma délégation est certaine que votre grande expérience, votre compétence et votre sagesse sauront guider l'Assemblée pour qu'elle adopte des mesures qui mèneront en fin de compte au désarmement général et complet.

147. Nous voulons également rendre hommage à M. Kurt Waldheim, le Secrétaire général, non seulement pour la compétence administrative dont il a fait preuve dans la préparation de cette session, mais aussi pour la direction morale et spirituelle qu'il a exercée dans le cadre de cette initiative unique des Nations Unies.

M. Scheltema (Pays-Bas), vice-président, prend la présidence.

148. Pour ceux d'entre nous qui appartiennent au continent africain, la journée d'aujourd'hui a une signification particulière, car elle représente le quinzième anniversaire de la fondation de l'Organisation de l'unité africaine, organisation qui, de même que les Nations Unies, poursuit constamment de nobles objectifs : la promotion de l'unité et de la solidarité africaines, l'encouragement à la coopération entre les Etats africains, le maintien de la paix sur le continent africain, la réalisation de la libération totale des peuples africains et la promotion du développement socio-économique.

149. Pour l'Organisation de l'unité africaine, ce qui compte essentiellement, à l'heure actuelle, c'est la recherche de la libération totale de l'Afrique. Dans cette entreprise, nous devons faire face à la résistance obstinée et à l'intransigeance des régimes minoritaires racistes d'Afrique australe, qui continuent de nier à nos frères et sœurs leurs droits inaliénables à la liberté, à la justice, à l'égalité et à l'autodétermination.

150. Pour exprimer notre solidarité inflexible envers les peuples opprimés d'Afrique, nous célébrons, chaque année, le 25 mai, une Journée de la libération africaine.

151. La présente session extraordinaire consacrée au désarmement fournit une excellente occasion de renouveler notre appel à la communauté internationale pour qu'il soit mis fin à la fourniture d'armes aux régimes racistes d'Afrique australe et à toute collaboration avec eux, en particulier dans le domaine des techniques nucléaires, afin que ceux qui sont engagés dans la juste lutte pour l'exercice de leurs droits légitimes ne soient pas exposés aux effets d'armes de destruction massive.

152. Cette dixième session extraordinaire se réunit à un moment crucial de l'histoire, et elle a été possible grâce aux efforts résolus et concertés du mouvement des pays non alignés. Elle arrive à une époque de véritables révolutions dans les domaines politique, social, économique et technique. Elle arrive à un moment où l'autodétermination, les droits de l'homme, la justice sociale et économique ont obtenu la priorité dans les

relations internationales, renforcés par des progrès sans précédent sur les plans scientifique et technique.

153. Bien que notre époque ait été marquée par d'importantes réalisations dans tous les domaines de l'activité de l'homme, ces réalisations, fort malheureusement, plutôt que de répondre aux besoins de l'humanité, ont visé en grande partie à l'accumulation d'arsenaux d'armes destructrices atteignant des proportions astronomiques et faisant naître ainsi la défiance, la crainte et la terreur dans la communauté internationale. On recherche bien le développement mais, hélas! moins celui des hommes que celui d'armes de plus en plus destructrices.

154. Le défi fondamental qu'il nous faut maintenant relever, c'est celui de remplacer ces conditions précaires de crainte et de terreur croissantes par un engagement véritable en vue d'une action commune afin de réaliser une paix durable et sûre pour toute l'humanité.

155. Nées des cendres d'une guerre dévastatrice qui fut pour l'humanité une source indicible de douleur, les Nations Unies, depuis leur toute première session, se sont préoccupées des négociations relatives au désarmement. Leur premier acte, en 1946, a été de créer une commission de l'énergie atomique. Le désarmement a donc revêtu un caractère d'urgence et est devenu un souci majeur de la politique internationale. Dans les années qui se sont écoulées depuis 1946, l'Organisation mondiale a créé quantité de comités dotés de procédures souples et destinés à freiner la course aux armements.

156. Malgré ces premières tentatives, nos efforts de désarmement ont connu plus d'échecs que de succès, et les succès obtenus se limitent à quelques accords qui n'ont pas d'effets réels. Les échecs ne sont pas dus à l'absence de mécanismes appropriés pour parvenir à des accords de désarmement, mais plutôt à l'absence de la volonté politique nécessaire de la part des grandes puissances, qui ont préféré établir leurs propres procédures et leurs propres instances de négociation.

157. Alors que nous nous trouvons ici au cœur même de la question, il semblerait que notre première tâche sur la voie du désarmement soit de désarmer le scepticisme qui plane au-dessus de notre session; désarmer l'opinion publique de l'attitude pessimiste et négative qui lui fait penser que l'objectif ultime du désarmement est illusoire. Pour ce faire, le mieux serait d'adopter une méthode d'approche positive et de prendre des mesures constructives afin de résoudre ce problème commun qui fait courir un danger commun.

158. Il est de plus en plus évident que notre sécurité, voire notre survie, dépendent de notre aptitude à renverser l'élan de la course aux armements, et notre session extraordinaire fournit une occasion unique de réaliser cet objectif, à condition que nous agissions avec courage et célérité. Décidons d'agir avec réalisme et pragmatisme, au-delà des engagements verbaux.

159. Il n'est pas de sujet qui illustre mieux la nécessité toujours plus urgente d'une unité globale que le désarmement. Il possède une dimension humaine que souvent l'on oublie et néglige. De vastes ressources financières et de main-d'œuvre, d'énormes quantités de

matières premières, d'énormes connaissances techniques sont détournées à des fins militaires alors qu'elles pourraient toutes être utilisées pour améliorer les conditions sociales et économiques de l'humanité partout dans le monde et pour alléger la souffrance universelle de l'homme. Et là, je ne parle pas seulement pour les pays en développement, mais aussi pour les pays développés.

160. Depuis la nuit des temps, l'homme a déploré l'armement guerrier et a encouragé l'utilisation positive des ressources pour l'amélioration des sociétés. Cela se retrouve dans l'injonction biblique: "Ils prendront leurs épées pour en faire des socs de charrue." De même, ce souci s'est manifesté à la Conférence de paix de La Haye de 1899, qui a entériné le principe qu'une restriction des dépenses militaires était essentielle pour améliorer le bien-être matériel et moral de l'humanité. Cela se retrouve également dans la Charte des Nations Unies qui demande aux Etats Membres, individuellement et collectivement, de favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales "en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde".

161. Le moment est venu pour nous d'organiser un nouvel ordre des priorités et de réexaminer nos valeurs, en reconnaissant la différence qui existe entre l'intérêt légitime et l'intérêt égoïste. Cette tâche est d'autant plus urgente que, les statistiques nous l'indiquent, les dépenses consenties pour les programmes mondiaux des Nations Unies en matière de santé, d'alimentation, d'éducation, d'environnement, de travail, etc., s'élèvent à moins de 2 milliards de dollars par an, soit à peu près l'équivalent de ce que dépense en deux jours la communauté internationale à des fins militaires. Pour chaque enfant d'âge scolaire, les gouvernements dépensent une moyenne de 230 dollars par an, contre 14 800 dollars par an et par soldat.

162. Certains jugeront partisan de considérer le désarmement dans la perspective des ressources qui pourraient être libérées pour le développement socio-économique des nations les moins développées du monde, mais c'est une position qui me semble justifiée étant donné la disparité qui existe entre les dépenses consenties à des fins destructrices et celles consacrées à des objectifs positifs. De telles dépenses, dans un monde où les deux tiers de l'humanité vivent dans une pauvreté abjecte, ne sauraient que favoriser les intérêts égoïstes.

163. Nous sommes conscients, assurément, des immenses avantages que l'humanité pourrait tirer des ressources réelles, de la croissance économique, de la modernisation des techniques et de l'élimination des inégalités dans les relations économiques internationales si l'on parvenait à des résultats concrets dans le démantèlement des arsenaux, mais nous savons aussi que le désarmement ne signifie pas obligatoirement la paix, pas plus qu'il ne la garantit. Seule la bonne volonté de toutes les nations, s'accompagnant de la confiance mutuelle, de l'entente et de la coopération, pourra favoriser le désarmement et instaurer la stabilité et la sécurité internationales dont notre monde a besoin de façon si urgente.

164. En tant que pays en développement, nous serions des plus heureux si certaines des vastes dépenses consacrées au désarmement pouvaient au contraire être consenties pour mener une guerre efficace contre les ennemis de tout temps de l'humanité: l'ignorance, la maladie et la pauvreté.

165. Nous pourrions commencer en appliquant la proposition du Président de l'Assemblée, à savoir qu'une partie des ressources économisées à chaque fois que l'on parvient à freiner l'escalade des dépenses militaires soit consacrée à l'augmentation de l'assistance aux pays en développement. Les contributions ainsi recueillies pourraient être canalisées par les divers programmes internationaux parrainés par le système des Nations Unies. Compte tenu de l'importance que mon gouvernement attache à cette proposition, j'espère que l'Assemblée inclura dans ses conclusions une recommandation spécifique sur ce point.

166. La Charte de l'Organisation des Nations Unies envisageait le désarmement et la limitation des armes en tant qu'élément de l'instauration progressive d'un système de sécurité internationale. Cet espoir a été trahi par l'antagonisme de la guerre froide avec l'accélération de la course aux armements et ce qu'on a appelé l'équilibre de la terreur. La réalisation progressive de la détente nous offre une nouvelle possibilité de renforcer le processus de désarmement de façon à écarter le danger de la guerre qui menace l'humanité.

167. Mon gouvernement est partisan d'une méthode d'approche pragmatique et réaliste de cette question. Un objectif trop ambitieux pourrait avoir pour conséquence une rhétorique et des déclarations oubliées sitôt prononcées. Comme je l'ai déjà dit, le seul acquis en matière de désarmement est constitué par les accords qui ont été négociés au sujet de l'Antarctique, de l'espace extra-atmosphérique et du fond des mers; une interdiction partielle des essais nucléaires est réalisée et une interdiction globale de ces essais est en vue. Nous ne pouvons encore faire état d'un certain succès quant à la limitation ou à la réduction des armements.

168. Mon gouvernement appuie l'opinion selon laquelle, tout en soulignant la reconnaissance générale de concepts tels que zone nucléaire et zone de paix, des efforts concrets devraient viser la non-prolifération des armes nucléaires et le transfert des matières fissiles.

169. Nous croyons que la limitation des armements doit être le point de départ de tout programme de désarmement.

170. Sans vouloir minimiser les perspectives de réduction des armements et ultérieurement de désarmement, la question du contrôle demandera beaucoup de volonté, de temps et d'effort et, bien entendu, un système de sécurité garanti.

171. Dans le domaine des armes chimiques et biologiques, des progrès considérables ont été accomplis et la ratification du Protocole de Genève², ainsi que l'entrée

²Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques (Société des Nations, *Recueil des Traités*, vol. XCIV, n° 2138, p. 65).

en vigueur de la Convention sur les armes biologiques³, représentent un pas important vers l'interdiction effective des armes chimiques et biologiques. Il est donc important que les Etats qui ne sont pas parties à ces conventions y adhèrent puisqu'elles sont une partie de l'objectif commun en matière de désarmement.

172. Mon gouvernement accueillerait avec satisfaction une déclaration sur le désarmement dont l'objectif serait un désarmement général et complet comme facteur essentiel de l'établissement d'un nouvel ordre international plus humain, ainsi qu'un programme d'action et un mécanisme de négociation. Cet objectif est inscrit dans la Charte des Nations Unies à laquelle nous avons tous souscrit. Nous devons rechercher un programme équilibré dans lequel la sécurité de tous les Etats est de première importance, dans lequel la confiance est assurée et grâce auquel la volonté d'aller de l'avant peut aboutir et être encouragée.

173. Nous sommes profondément convaincus que les Nations Unies doivent rester l'instance la plus efficace dans la conduite de débats sur ce problème crucial; les Nations Unies doivent également être reconnues comme l'instance devant laquelle les voix de toutes les nations peuvent être entendues dans des conditions d'égalité, conformément aux buts et aux principes de la Charte.

174. Il ne s'ensuit pas qu'il faille nier l'importance et l'efficacité d'autres instances. Il est de fait que les négociations de désarmement sur les problèmes stratégiques et d'autres questions délicates peuvent être menées de façon plus efficace au niveau bilatéral. Nous sommes conscients des signes prometteurs que font entrevoir les pourparlers actuels entre les superpuissances. Bien que ces pourparlers aient abouti à la réduction des tensions et aient permis de promouvoir la compréhension internationale, la paix et la sécurité, les accords qui ont vu le jour jusqu'à présent semblent marginaux, partiels et accessoires. Nous croyons donc que des discussions et des négociations sur le désarmement poursuivies sous l'égide des Nations Unies créeraient un climat favorable à des efforts accélérés, soutenus et élargis qui pourraient aboutir plus efficacement au but fondamental du désarmement général et complet. C'est la raison pour laquelle nous appuyons la proposition du Secrétaire général pour la nomination d'un conseil consultatif qui aurait pour fonction d'étudier les divers aspects du désarmement.

175. Enfin nous regardons déjà au-delà de la session actuelle. Nous pensons qu'un système de conférences mondiales sur le désarmement pourrait être institutionnalisé, non seulement en tant qu'instance de discussions mais essentiellement comme un organe d'évaluation et de prise de décisions. Une telle conférence pourrait se réunir périodiquement — peut-être tous les trois ou quatre ans — pour évaluer les progrès dans l'application des résolutions adoptées et dans la réalisation des objectifs arrêtés. Le désarmement requiert une évalua-

tion régulière. Un système de conférences périodiques pourrait donc servir à maintenir l'élan nécessaire pour atteindre des réalisations concrètes, même si elles ne sont que progressives.

176. Qu'il me soit maintenant permis de rendre un hommage particulier au mouvement des pays non alignés, force vitale dans les relations internationales contemporaines qui a atteint son point culminant à cette session extraordinaire. Son intervention pour la création d'un nouveau concept de paix et d'unité fondé sur l'application universelle des principes de la coexistence pacifique et de la coopération entre tous les peuples, indépendamment de leurs systèmes sociaux et de leur niveau de développement, est un atout considérable dans notre monde.

177. Nous devons mentionner que l'entrée en 1961 de huit pays non alignés au Comité de désarmement a marqué un pas important dans la recherche du désarmement. Au fil des années le rôle puissant du non-alignement a contribué de façon considérable à la coopération internationale, à l'unité et à la recherche d'un dénominateur commun pour traiter des questions les plus importantes des relations internationales contemporaines.

178. La réalité politique du désarmement doit être acceptée maintenant si on veut réaliser les espérances de l'humanité pour un monde plus sûr, plus prospère, plus humain et plus coopératif. La réalisation de cet objectif est une nécessité morale. Il ne fait aucun doute pour moi que cette assemblée relèvera le défi.

179. M. DIEZ (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Tout d'abord je voudrais adresser les félicitations de la délégation du Chili à M. Mojsov pour sa désignation à la présidence de cette importante session. La contribution de son pays et la sienne propre à la cause du désarmement sont la meilleure garantie du succès de la session extraordinaire.

180. Je veux également féliciter le représentant de l'Argentine, M. Carlos Ortiz de Rozas, de l'excellent rapport présenté par le Comité préparatoire qu'il a présidé de façon si éclairée.

181. Cette dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale se réunit aujourd'hui pour examiner la question ancienne et toujours actuelle du désarmement; à cette session assistent tous les Etats Membres des Nations Unies qui sont près de 150, les chefs d'Etat et de gouvernement, plusieurs grandes personnalités de la politique internationale et les meilleurs experts du monde sur ces importantes questions.

182. Il y a lieu de se demander à quoi répond cette assemblée après plus de 30 ans d'efforts constants de la part des Nations Unies en vue du désarmement depuis la première résolution que le Président a rappelée lors de l'ouverture de nos travaux, l'adoption de plus de 300 résolutions, d'innombrables débats et divers accords internationaux adoptés dans ces mêmes salles. L'Organisation des Nations Unies elle-même fut conçue, comme l'avait été sa devancière, la Société des Nations, pour parvenir à la paix, à la sécurité internationale et pour servir la cause du désarmement.

³Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [résolution 2826 (XXVI), annexe].

183. On nous dit aujourd'hui, après 70 conflits locaux survenus depuis la seconde guerre mondiale, que le monde dépense annuellement 400 milliards de dollars en armement, somme qui est très supérieure à l'assistance internationale au développement économique et qui peut être comparée aux budgets mondiaux pour l'éducation et la santé.

184. Nous savons aussi que les armes nucléaires ne cessent de proliférer, que la technique nucléaire se développe et que l'on fabrique des armes de destruction massive toujours plus perfectionnées. Nous voyons, en même temps, que les organes de négociations sur le désarmement institués par la communauté internationale se débattent entre la stérilité et l'impuissance.

185. Quelle signification revêt donc cette assemblée extraordinaire recommandée si judicieusement par les pays non-alignés et approuvée il y a deux ans par l'Assemblée générale?

186. Les débats que nous avons suivis jusqu'ici, l'importance attachée par les différents Etats à cette réunion et les documents que nous examinons doivent nous donner la réponse. Il s'agit d'un effort tendant à situer le problème face au monde, à présenter de nouveau ce problème immense et angoissant et à recommencer cette tâche dans l'esprit qui doit présider à toutes les grandes œuvres. Il faut que les peuples du monde renouvellent leur intérêt pour la solution définitive de ce problème et il faut ranimer la confiance envers les efforts que fait dans ce domaine la communauté des nations reflétées ici dans cette organisation.

187. Il faut discuter ici de l'essentiel, de l'immensité et des répercussions de la question. Il faut faire le point de la situation mondiale en matière de désarmement, évaluer les instruments et moyens nécessaires pour connaître et diffuser cette réalité ainsi que les mécanismes créés par les Nations Unies pour le désarmement. Il faut exprimer tout cela dans un document final qui contiendrait un projet de déclaration, une stratégie globale du désarmement et un programme d'action.

188. J'apporte ce soir la voix d'un pays qui ne prétend pas utiliser l'énergie nucléaire à des fins de guerre, mais plutôt pour son développement pacifique et pour le bien-être de son peuple; j'apporte la voix d'un pays qui ne fait pas partie de la Conférence du Comité du désarmement et qui ne faisait pas non plus partie du Comité préparatoire de la session. Nous sommes un pays moyen, pacifique et en développement qui peut donc envisager le problème dans son ensemble de l'extérieur et qui peut-être, de ce fait, est à même d'exprimer moralement les sentiments de l'opinion publique internationale qui aspire au désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

189. Nous sommes un pays de paix, qui adhère aux principes de la Charte des Nations Unies, qui aspire à maintenir des relations amicales, fondées sur le droit international avec tous les pays du monde qui respectent, comme nous, les principes d'autodétermination des peuples et de non-intervention.

190. Nous croyons, en fin de compte, au règlement pacifique des différends internationaux, au respect

rigoureux des traités, à l'égalité juridique des Etats, au non-recours à la force et aux autres principes solennellement proclamés par l'Assemblée lors du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies.

191. Le Chili appuiera toutes les mesures susceptibles de mener à un désarmement international, régional ou sous-régional, convaincu que la course aux armements, la paix armée et même l'idée de sous-entendre que la force pourrait être éventuellement utilisée contredisent les principes du droit naturel sur lesquels repose l'Organisation des Nations Unies et l'existence même d'une coexistence juste entre les nations.

192. Nous appuyons donc un désarmement général et complet sous un strict contrôle efficace international et toutes les mesures qui pourraient conduire graduellement à cette noble fin. C'est pourquoi nous appuyons les principes fondamentaux contenus dans le projet de déclaration, la stratégie, le programme d'action et certains mécanismes de négociation que nous propose le Comité préparatoire [voir *A/S-10/1, vol. I*].

193. Nous estimons aussi que l'initiative du Secrétaire général de désigner un groupe d'experts de réputation mondiale pour étudier la situation du désarmement dans le monde et proposer les voies et moyens d'y parvenir mérite l'appui de l'Assemblée. Nous soutenons de même l'idée proposée par M. Waldheim de consacrer 1 p. 1000 des dépenses d'armements à des fins de désarmement.

194. La connaissance exacte des problèmes du désarmement et sa diffusion parmi les peuples du monde sont des objectifs capitaux car il ne suffit pas de savoir ce que nous pouvons obtenir, atteindre ou négocier maintenant et ici, mais il s'agit de répandre la connaissance du problème et de faire naître la conviction chez les jeunes du monde, et préparer ainsi l'opinion publique mondiale mieux informée et, par conséquent, plus forte. Si une partie des milliards de dollars affectés à la recherche de nouvelles armes était consacrée à cette diffusion, on aurait fait un pas important vers un ordre international plus stable et plus juste.

195. L'un des premiers objectifs de la négociation que nous entamons est de rétablir la confiance internationale. Il faut surmonter l'instabilité politique mondiale engendrée par des conflits idéologiques, par les desseins expansionnistes de certains Etats ainsi que par les conséquences d'un ordre économique international injuste.

196. Ce que l'on appelle la détente — que l'on traduit parfois dans notre langue par "distensión" — s'applique partiellement et se limite à certaines régions du monde. Bien qu'on ne puisse que favoriser et appuyer cette détente, il faut aussi la rendre universelle et la compléter par le respect de principes assurant une paix juste et durable. Seul le respect des grands principes essentiels du droit international permettra de rétablir la confiance qui est le fondement et la base d'un programme authentique de désarmement.

M. Mojsov (Yougoslavie) reprend la présidence.

197. Le monde contemporain nous montre des situations inquiétantes et lourdes de dangers.

198. La détente politique en Europe, qui a réussi à atténuer les tensions de la guerre froide, devrait — c'est ce que nous désirons — s'accompagner d'un accord réduisant de manière équilibrée les forces dans cette région, pour assurer une atmosphère de paix véritable. Cette détente devrait s'étendre à d'autres régions, jusqu'à ce qu'elle devienne universelle.

199. La situation au Moyen-Orient nous préoccupe tout particulièrement, car la lenteur que nous mettons à trouver une paix juste et durable, reconnaissant le droit de tous, est une menace constante pour la paix mondiale. Nous estimons que les efforts déployés par les principales puissances intéressées en vue de régler cette situation explosive sont plausibles mais ils apparaissent toutefois insuffisants.

200. Nous souhaitons d'autre part que la tension qui règne en Afrique australe et dans d'autres régions de ce continent disparaisse rapidement pour faire place à la paix et à la concorde auxquelles nous aspirons tous.

201. Le rôle des Nations Unies dans ce genre de situation, de conflit ou de tension doit être renforcé, et nous devons réaffirmer son objectif essentiel qui est de favoriser la paix et la sécurité internationales, y compris, bien sûr, le désarmement et son contrôle.

202. Les mécanismes qui existent pour le désarmement se sont révélés, semble-t-il, inefficaces; il faut donc penser à les remplacer ou, tout au moins, à les changer sensiblement.

203. Il nous faut tout d'abord une instance universelle dotée de larges pouvoirs pour adopter des accords et des décisions. Cette session extraordinaire, comme celles qui pourraient la suivre, tendent à combler ce vide.

204. Il semble nécessaire aussi de créer un organe de négociation véritablement opérationnel où l'initiative et la décision ne seraient pas subordonnées à l'arbitraire des grandes puissances.

205. Ces instances devront évoquer les thèmes classiques du désarmement, que reprend chaque année la Première Commission de l'Assemblée générale et traiter, surtout, des principaux problèmes qui harcèlent le monde dans ce domaine.

206. Cela ne peut pas exclure, évidemment, les négociations du type SALT qui peuvent contribuer à l'objectif général mais qui ne sauraient remplacer le rôle essentiel des Nations Unies. Il est clair qu'aucun pays, grand, moyen ou petit, ne peut coopérer à la sécurité du monde en renonçant à sa sécurité propre; mais il est certain aussi que tous ont le devoir de négocier en toute bonne foi un désarmement ouvrant la voie à une paix durable.

207. Je voudrais relever deux ou trois points essentiels des sujets classiques du désarmement dans le cadre nécessairement général de cette intervention.

208. A propos des armements nucléaires, la responsabilité primordiale revient aux puissances qui sont capables de fabriquer des armes de destruction massive. Ce que l'on appelle la prolifération verticale — ou le développement massif en quantité et en qualité d'armes nucléaires par ceux qui les possèdent déjà — est aussi redoutable que ce que l'on appelle la prolifération

horizontale qui est en fait le danger que de nouveaux Etats puissent acquérir des armes nucléaires au cours des décennies à venir.

209. Les efforts tendant à empêcher les deux genres de prolifération — auxquels mon pays s'associe énergiquement — ne doivent pas porter atteinte au droit indiscutable de tous les Etats de bénéficier des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Pour cette coopération pacifique, mon gouvernement réitère son appui à l'Agence internationale de l'énergie atomique et à son régime de garanties qui permet de contrôler, au niveau international, les différents programmes nucléaires.

210. Parallèlement aux accords sur le désarmement nucléaire et sur l'arrêt de tous les essais dans ce domaine, il faut aussi prévoir un désarmement conventionnel.

211. Outre ces grands sujets, nous ne saurions omettre dans un plan d'action sur le désarmement le renforcement et l'élargissement des zones dénucléarisées. Le Traité sur l'Antarctique⁴, à l'origine duquel il y a deux pays latino-américains, et celui de Tlatelolco⁵ sont des exemples dont l'Amérique latine se sent légitimement fière. Pour contribuer à ce renforcement, il est indispensable de garantir aux Etats qui constituent de telles zones qu'ils ne seront victimes de discrimination ni du point de vue de leur sécurité ni du point de vue des progrès dans le domaine du développement nucléaire pacifique.

212. C'est avec plaisir que nous avons entendu ce matin le Président de la République française nous parler de la ratification par son pays du Protocole additionnel au Traité de Tlatelolco.

213. Il y a aussi un terrain sur lequel un effort sérieux doit être fourni: celui de l'utilisation militaire de l'espace extra-atmosphérique. Il est indispensable de faire en sorte que cette zone ne soit pas un nouvel élément de la course aux armements, et d'éviter l'extension des usages militaires auxquels les satellites artificiels sont destinés de plus en plus.

214. Finalement, il importe de souligner, au risque de répéter ce qui a été dit, la relation déterminante existant entre développement et désarmement. La libération d'une partie au moins des immenses ressources englouties journellement pour les armements dans les budgets de beaucoup de pays en développement permettrait d'alimenter les plans de coopération internationale et soulagerait l'économie des pays les moins favorisés.

215. La délégation du Chili voudrait, par mon intermédiaire, exprimer sa certitude que l'Assemblée saura réveiller l'intérêt du monde pour cette question capitale, qu'elle s'engagera nettement à favoriser le désarmement dans le monde et qu'elle adoptera un plan d'action réaliste et concret.

216. C'est la seule manière pour l'Organisation des Nations Unies de s'acquitter de son rôle et d'atteindre

⁴Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 402, n° 5778, p. 72.

⁵Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 639, n° 9068, p. 283).

les objectifs de paix et de sécurité pour lesquels elle a été créée.

217. Le monde tourne ses regards pleins d'espoir vers l'Assemblée générale et compte sur les résultats de nos délibérations. Dieu veuille que nous soyons dignes de cette confiance. Espérons en son aide.

218. M. NGOMO-OBIANG (Gabon) : Je voudrais, tout d'abord, vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir une fois de plus été porté à la présidence de l'Assemblée générale pour cette session extraordinaire consacrée au désarmement. En vous portant à la présidence, l'Assemblée générale a, indéniablement, voulu marquer son souci de confier à l'éminent homme d'Etat que vous êtes le soin et la délicate mission de diriger et de mener à bien nos travaux. Je suis convaincu pour ma part que, sous votre sage direction, l'Assemblée générale parviendra aux meilleurs résultats possibles. L'excellence des rapports entre nos deux pays est une raison supplémentaire pour que nous nous réjouissons de votre élection.

219. Ces félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau qui ne manqueront pas, j'en suis sûr, de vous apporter, une fois de plus, leur précieux concours dans l'accomplissement de vos nobles fonctions.

220. Je voudrais enfin féliciter M. Ortiz de Rozas pour avoir été porté par acclamation à la présidence de la Commission spéciale de la dixième session extraordinaire.

221. Nous voici à nouveau réunis, moins d'un mois après la fin de la neuvième session extraordinaire, pour débattre d'un problème tout aussi important car il conditionne d'une manière certaine l'avenir de l'humanité tout entière. En effet, peu de problèmes autant que celui qui nous occupe aujourd'hui ont été aussi souvent évoqués avec tant d'insistance dans les instances des Nations Unies depuis leur création.

222. Cette insistance prouve, s'il en est besoin, que le monde entier a pris conscience aujourd'hui de ce qu'il est convenu d'appeler "l'inférieure course aux armements" et par conséquent de la nécessité impérieuse de désarmer. C'est tellement vrai que chaque année l'Assemblée générale réitère aux Etats l'appel qu'elle avait lancé dans sa résolution 1378 (XIV) de 1959. Dans celle-ci, en effet, elle considère le problème du désarmement comme "la question la plus importante à laquelle le monde ait à faire face" et exprime l'espoir que des "mesures conduisant vers l'objectif du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace seront élaborées en détail et feront l'objet d'un accord dans le plus bref délai possible". Depuis lors, l'Assemblée générale a adopté une pléiade de résolutions sur la question du désarmement général et complet.

223. Ce sentiment d'urgence et d'insécurité tient principalement au fait que l'humanité se trouve maintenant menacée de destruction massive.

224. Ce qui était vrai dans les premières années de notre organisation l'est davantage encore aujourd'hui, compte tenu des progrès fantastiques réalisés dans le

domaine de la fabrication des armements, progrès qui ont engendré de nouvelles générations d'armes toujours plus sophistiquées, toujours plus puissantes, toujours plus meurtrières et qui ne mettent aucun pays, quelles que soient sa superficie, sa puissance, sa position géographique, à l'abri d'une retombée éventuelle en cas de conflit, si loin se situât-il.

225. L'on comprend, dès lors, que mon pays, la République gabonaise, dont la devise du grand parti national, le Parti démocratique gabonais, est "Dialogue, Tolérance, Paix", ne soit point, selon cette devise, insensible à ce problème, à l'instar de tous les pays africains membres de l'Organisation de l'unité africaine et de tous les pays membres du mouvement des pays non alignés.

226. Nous nous réjouissons de voir que beaucoup d'Etats membres de notre organisation sont venus avec d'importantes délégations à cette dixième session extraordinaire, dont l'initiative revient au mouvement des pays non alignés qui en a lancé l'idée.

227. Notre présence ici prouve une fois de plus que le cadre de discussions le plus adéquat pour conjurer ce fléau demeure, sans conteste, l'Organisation des Nations Unies, même si la capacité de notre organisation à résoudre les grands problèmes auxquels le monde doit faire face reste très souvent insuffisante.

228. Pour la République gabonaise, cette session extraordinaire de l'Organisation universelle ne devrait pas, comme la montagne, accoucher d'une souris, à l'image, hélas ! de beaucoup d'autres sessions dont nous serions bien en peine de dire, à l'heure actuelle, le résultat concret. Rien n'est plus navrant, en effet, si vous me permettez l'image, pour un actionnaire que d'avoir investi dans une entreprise qui tourne court. Et beaucoup d'entre nous veulent se persuader que leur voix n'est pas inutile, qu'ils peuvent et doivent contribuer à la solution de ce problème dont ils ne sont pas, certes, à l'origine, mais dont ils font, à coup sûr, les frais.

229. Suite à l'émotion causée dans l'opinion internationale par l'explosion des premières bombes atomiques, les pays fondateurs de notre organisation ont voulu, au lendemain de la seconde guerre mondiale, ainsi qu'ils l'ont consigné dans le préambule de la Charte de l'ONU, "préservier les générations futures du fléau de la guerre qui, deux fois en l'espace d'une vie humaine, a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances".

230. En est-il ainsi plus de 30 ans après cet engagement solennel, lorsque l'on connaît les énergies dépensées vainement, lorsque l'on connaît les sommes colossales englouties dans la course aux armements, et qui sont sans commune mesure avec celles consacrées au développement. Le professeur Daniel Colliard illustre bien le caractère absurde de cette situation lorsqu'il écrit, dans un ouvrage consacré au désarmement :

"On sait que, dans le monde entier, les dépenses militaires s'élevaient en 1962 à près de 120 milliards de dollars; en 1967, elles ont battu un nouveau record, parce qu'elles ont atteint 182 milliards de dollars. A ce train, les dépenses militaires dépasseront

la somme astronomique de 4 000 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années. Le chiffre de l'ONU équivaut à environ 8 ou 9 p. 100 de la production mondiale annuelle de tous les biens et services; ils représentent au moins les deux tiers de la valeur monétaire du revenu national global de tous les pays en développement. Il est à peu près égal à la valeur de tous les produits exportés chaque année dans le monde et correspond environ à la moitié totale des ressources réservées annuellement à la formation brute du capital. Et le comble de l'ironie est atteint, dans cette litanie d'absurdités, lorsqu'on constate que les dépenses d'armement dans les pays peu développés augmentent au rythme de 7,5 p. 100 par an, alors que la moyenne mondiale n'est que de 6 p. 100."

Ce qui pour nous est déjà énorme.

231. L'on pourrait ainsi multiplier les exemples et dire que nombre de pays n'hésitent pas à acheter des chasseurs bombardiers dont le moins cher de tous coûte, néanmoins, environ huit fois plus que les 83 millions de dollars qui ont été nécessaires à l'Organisation mondiale de la santé pour faire disparaître la variole dans le monde.

232. Toutefois, ce sentiment d'inquiétude général est dû aussi au fait que l'on se rend compte du fait que les ressources énormes consacrées à des fins militaires sont détournées des tâches qui permettraient d'alléger les misères de l'humanité et d'enrichir la vie des sociétés nationales. C'est d'ailleurs ce que confirme le rapport sur les conséquences économiques et sociales du désarmement⁶, que le groupe consultatif a déposé le 16 février 1962 :

"Il ne fait . . . aucun doute que l'utilisation à des fins pacifiques des ressources actuellement consacrées à la défense pourrait servir l'intérêt de tous les pays et entraîner une amélioration des conditions économiques et sociales dans le monde entier. La réalisation du désarmement général et complet n'apporterait que des bienfaits à l'humanité tout entière."

233. Il convient de reconnaître, cependant, les efforts déployés par les Nations Unies pour trouver une solution à ce grave problème, efforts illustrés par les nombreux textes adoptés au niveau de l'Organisation sur le problème des armements depuis le 14 décembre 1946. On peut tout aussi bien relever les efforts déployés par nombre de pays, dans un cadre tant bilatéral que multilatéral, mais qui ne visaient, en définitive, qu'à consolider la bipolarisation de la puissance nucléaire et ne pouvaient, de ce fait, apporter une solution d'ensemble à ce grave problème, si préoccupant.

234. Mais le fait de dénoncer le caractère absurde de ces dépenses d'énergie et de dollars ne signifie point, pour autant, qu'il faille méconnaître la nécessité, pour chacun de nos Etats, de posséder le minimum d'armements requis pour la protection élémentaire de son territoire, ni l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément aux décisions adoptées à la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de

gouvernement des pays non alignés, tenue à Colombo en août 1976.

235. L'Organisation a été saisie de plusieurs propositions visant à endiguer le risque d'un holocauste nucléaire. Qu'il me soit permis de signaler cependant que le document de travail des pays non alignés contenant le projet de déclaration sur le désarmement, le programme d'action et les mécanismes d'application de ce programme [*ibid.*, vol. IV, document A/AC.187/55/Add.1 et Corr.2] nous semble une base de travail sérieuse.

236. Je voudrais dire ici combien les propositions que nous avons entendues ce matin de la bouche du Président de la République française, M. Giscard d'Estaing, nous semblent, de par leur clarté, de par leur sérieux, de par leur bien-fondé, susceptibles de faire progresser l'étude du problème du désarmement vers la solution que nous souhaitons tous, avec la participation de tous. En effet, nombre de pays, tel le mien, estiment qu'aucun conflit nucléaire ne les met à l'abri d'éventuelles retombées, qu'ils peuvent et doivent contribuer à la solution du problème du désarmement, de ce problème qui conditionne d'une manière certaine et absolue notre développement.

237. Si certains pays ne peuvent plus répondre à la question de savoir quelles sont les aspirations profondes de l'humanité parce qu'ils ont tout inventé, tout développé au point de ne plus savoir que faire de leur existence, hélas! il n'en va pas de même pour nous, pays en voie de construction, qui avons tout à faire et qui n'aspérons qu'à une chose — la paix — pour que nous puissions, enfin, nous consacrer à ce qu'il y a d'essentiel, de plus fondamental actuellement, de notre point de vue, à savoir la satisfaction des besoins vitaux de nos populations. Car ainsi qu'aime le répéter notre chef d'Etat, El Hadj Omar Bongo, "Le développement, c'est apporter à l'homme le moyen de bien se nourrir, de se loger, de se vêtir et de se soigner." C'est à cette tâche éminemment louable que devraient s'atteler tous ceux qui reconnaissent à la personne humaine le droit à l'existence, le droit à la santé, le droit à l'éducation, le droit à la liberté et le droit à la justice.

238. Cet objectif est loin d'être atteint au niveau mondial, lorsqu'on sait que la plupart des pays qui ont plus de moyens ne consacrent même pas 1 p. 100 de leur produit national brut, pourcentage pourtant fixé par les Nations Unies, en contribution à l'aide au développement.

239. Permettez-moi de dire, pour terminer, qu'il ne sert à rien, absolument à rien, d'accumuler des résolutions, d'en faire des compilations, si elles ne sont point suivies d'effet. Il y a lieu d'espérer que nous pourrions tous faire preuve de réalisme et d'objectivité pour que nos travaux marquent un progrès certain dans la recherche d'une solution à ce grave et douloureux problème.

240. Dans le discours qu'il a prononcé en octobre dernier devant l'Assemblée générale pendant la trente-deuxième session, El Hadj Omar Bongo, en sa double qualité de Président de la République gabonaise et de Président en exercice de l'Organisation de l'unité afri-

⁶Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.62.IX.1.

caine, disait : "Pour notre part, nous refusons jusqu'à l'hypothèse d'un aussi monstrueux gâchis. L'intelligence humaine a pour mission de conjurer les catastrophes".

241. Ma délégation voudrait donc faire confiance à cette intelligence humaine et, comme l'enseigne la sagesse traditionnelle africaine, "il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre; il n'est pas nécessaire de réussir pour persévérer". Puisse ce dicton inspirer nos

travaux et nous guider vers de nouvelles mesures dans le domaine du désarmement, pour répondre solennellement à l'appel de tous les peuples du monde pour lesquels la paix est le seul horizon souhaité et souhaitable.

242. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Avant de lever la séance, je voudrais proposer que la liste des orateurs intervenant dans le débat général soit close demain 26 mai, à 18 heures. Si je n'entends pas d'objections, il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Séances plénières, 34^e séance, par. 80.

La séance est levée à 18 h 30.